

Copie de conservation - Centre de documentation collégiale, disponible sur le serveur Web:
Note1: Les pages blanches ont été laissées, tel que la copie originale en format papier.
Note 2 : Certaines pages étaient aussi quasi-illisibles dans la copie en format papier du CDC.
Note 3: La reconnaissance optique des caractères a été effectuée mais n'est pas validée.
URL = http://www.cdc.qc.ca/pdf/718749_mission_des_cegeps_v6_1967.pdf
Format : 203 pages PDF.

Centre de documentation collégiale
1111, rue Lapierre
Lasalle (Québec)
H8N 2J4

SIXIEME RAPPORT
DE LA
MISSION DES COLLEGES
D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL
AU
MINISTRE DE L'EDUCATION

Québec,

le 20 décembre 1967.



TABLE DES MATIERES

I- RAPPEL DES PRINCIPES D'ORGANISATION ET DES CRITERES D'IMPLANTATION

- a) Principes d'organisation: les 5 unités
- b) Critères d'implantation.

II- L'ORGANISATION DU RESEAU DES CEGEP

- a) Liste des CEGEP existants
- b) Liste des CEGEP à constituer dans l'immédiat
- c) Liste des CEGEP à sites certains à constituer
 - au cours de l'hiver
 - plus tard
- d) Liste des CEGEP à sites contestés dans le milieu

- ### III- a) Dossiers des CEGEP à constituer dans l'immédiat
- b) Dossiers des CEGEP à constituer
 - i) au cours de l'hiver
 - ii) plus tard
 - c) Dossiers des CEGEP à site contesté dans le milieu

IV- RECOMMANDATIONS

ANNEXES

- I- Tableau de l'état des travaux des comités d'organisation de CEGEP.
- II- Carte du réseau des CEGEP.
- III- Carte des enseignements.
- IV- Carte des clientèles.
- V- Carte des coûts et des équipements.

I- . RAPPEL DES PRINCIPES D'ORGANISATION ET DES CRITERES
D'IMPLANTATION DES CEGEP

a) Principes d'organisation

Le regroupement des institutions existantes en un collège d'enseignement général et professionnel doit respecter l'application de cinq principes

- Unité de direction administrative

Le conseil d'administration du collège, son comité exécutif et son directeur général exercent tous les pouvoirs requis par la direction et la gestion de l'institution; cela implique évidemment l'existence d'un budget unique.

- Unité de direction pédagogique

Sous l'autorité du conseil d'administration et du directeur général, avec le concours de la commission pédagogique, le directeur des services pédagogiques exerce son autorité sur tous les types d'enseignement regroupés à l'intérieur d'une structure unifiée.

- Unité du corps enseignant

Tous les professeurs doivent être engagés par la corporation et relever du directeur général et du directeur des services pédagogiques.

- Unité du corps étudiant

L'admission et l'inscription de tous les étudiants doivent relever d'une seule compétence.

- Unité de l'équipement

La corporation du collège loge physiquement ses activités dans un édifice principal dont elle doit devenir propriétaire et dans lequel elle regroupera l'essentiel de ses étudiants, quitte à ce que, temporairement, elle loue des locaux dans un ou plusieurs édifices complémentaires.

b) Critères d'implantation

- Le bassin de population

Le bassin démographique d'un CEGEP englobe une population globale de l'ordre de 150,000 hab.

Un bassin de cet ordre de grandeur alimente un CEGEP de taille moyenne.

La Mission tient compte cependant, de facteurs particuliers: l'étendue et la situation géographique du territoire couvert, les mouvements et la répartition de la population, les orientations du réseau de voies de communication, l'importance des zones d'influence des centres urbains.

- la concentration démographique dans un pôle urbain.

Le degré d'attraction des centres urbains constitue un facteur de localisation dans la mesure où l'on doit tendre à insérer le CEGEP dans le contexte d'un développement régional appuyé sur des structures urbaines consolidées.

- la concentration d'institutions post-secondaires et leur volonté de se regrouper dans une structure unifiée

La création d'un CEGEP s'opère à partir de la volonté d'intégration des institutions existantes qui cèdent leurs fonctions d'enseignement à la corporation du CEGEP.

- l'importance et la qualité des équipements

Le CEGEP doit disposer au départ, d'un équipement minimum pour être en mesure d'offrir un service d'enseignement valable: une bibliothèque organisée -des laboratoires spécialisés.

- la disponibilité du personnel enseignant

Le CEGEP doit pouvoir compter sur des équipes de professeurs aptes à dispenser des enseignements conformes aux objectifs et au contenu du programme en vigueur, autant dans le secteur de la formation générale que professionnelle.

- le degré de polyvalence

Le regroupement d'enseignements de formation générale et de formation professionnelle, lorsqu'ils existent déjà et lorsque ceux qui les dispensent consentent à les unir, conditionne la création d'un CEGEP.

Dans certaines régions, l'avènement d'une corporation est le seul moyen d'assurer le développement de l'un ou l'autre de ces types d'enseignement.

- la maturité du projet

Le regroupement des fonctions d'enseignement repose sur la volonté des institutions en cause, sur une connaissance approfondie des intérêts des structures à créer, sur une information adéquate du milieu dans lequel s'installe le CEGEP.

C'est pourquoi il est nécessaire que s'opère un rapprochement des mentalités diverses de milieux d'enseignement jusqu'ici cloisonnés avant que n'apparaissent les cadres où elles se fusionneront.

Coincidence avec le projet de carte du COPEPP

La Mission tient compte des recommandations du Sous-Comité de la carte des CEGEP préparée à l'intention du Comité de Planification de l'enseignement pré-universitaire et professionnel.

II- L'ORGANISATION DU RESEAU DES COLLEGES

a) Liste des CEGEP existants

- 1- Chicoutimi
- 2- Jonquière
- 3- Rimouski
- 4- Hull
- 5- Limoilou
- 6- Ste-Foy
- 7- Rouyn-Noranda
- 8- Edouard Montpetit
- 9- Lionel Groulx
- 10- Salaberry-de-Valleyfield
- 11- Maisonneuve
- 12- Ahuntsic

b) Liste des CEGEP à constituer dans l'immédiat

- 13- Montréal (Centre-ville) ✓
 - 14- Sherbrooke ✓
 - 15- Trois-Rivières ✓
 - 16- Montréal-Rosemont ✓
 - 17- Montréal - Saint-Laurent ✓
 - 18- Montréal - Bois-de-Boulogne ✓
 - 19- Joliette ✓
 - 20- Shawinigan ✓
-
- 21- Montréal - Collège Anglais
 - 22- Gaspésie ✓

c) Liste des CEGEP à sites certains à constituer

- au cours de l'hiver

23- Québec (Haute-ville)

24- Saint-Hyacinthe

25- Montréal - Rivière-des-Prairies

26- Laval

- plus tard

27- Saint-Jean

28- Lévis-Lauzon

d) Liste des CEGEP à sites contestés dans le milieu

29- Drummondville[✓] - Victoriaville[✓]

30- Thetford[✓] - St-Georges[✓]

31- Rivière-du-Loup[✓] - La Pocatière[✓]

Présentation des dossiers des CEGEP '68

La Mission classe en trois groupes les cas où il est possible d'envisager la constitution d'un CEGEP pour septembre 1968:

Groupe A: les cas certains

La Mission présente 10 dossiers complets.

Groupe B: les cas possibles

La Mission présente 4 dossiers susceptibles d'être complétés avant la fin de l'hiver.

Groupe C: les cas contestés

Dans 3 régions, la localisation du site du CEGEP est contestée par le milieu. La Mission présente 6 dossiers provenant de ces régions.

III a) DOSSIERS DES CEGEP A CONSTITUER
DANS L'IMMEDIAT

III a) Dossiers des CEGEP à constituer dans l'immédiat

Les dossiers que contient cette partie du rapport résument l'essentiel des mémoires soumis à la Mission par dix comités d'organisation de CEGEP.

La Mission juge que, dans ces cas, seules des Corporations peuvent poser les gestes requis pour une organisation plus poussée des structures nouvelles à mettre en place.

Si ces corporations sont créées assez tôt, elles pourront agir en sorte que les étapes d'intégration administrative et pédagogique seront franchies à un rythme normal, sans que ne soient escamotées les procédures du regroupement envisagé.

DOSSIER DU CEGEP DU CENTRE-VILLE-MONTREAL

DOSSIER DE MONTREAL CENTRE-VILLE

A) Le comité d'organisation

- date de formation

A la suite d'une première série de rencontres entre la Mission et les représentants des maisons d'enseignement du CENTRE-VILLE, en mars 1967, il devient évident qu'on ne pouvait songer à la création immédiate de la corporation à cause de la complexité du projet et des délais trop brefs pour le réaliser.

La discussion reprit en octobre et le comité d'organisation se forma à la fin de ce mois.

- composition

(Voir les 3 pages suivantes)

- travaux exécutés

Le Ministère a délégué M. Normand Bumaylis, de la Direction Générale de l'Enseignement Collégial, à titre de coordonnateur des travaux du comité. La Mission a confié à ce dernier, comme tâche prioritaire, le soin de procéder à la consultation pour la nomination des cinq premiers membres de la Corporation. Parallèlement, M. Bumaylis, de concert avec la direction des études des maisons d'enseignement concernés, a amorcé les travaux qui conduiront à la définition du profil du CEGEP. Ces travaux seront terminés au cours de janvier.

LISTE DES MEMBRES DU COMITE D'ORGANISATION

CECEP CENTRE-VILLE DE MONTREAL

COLLEGE SAINTE-MARIE

P.F. Larivière, S.J., recteur	administration
M. P.-E. Gingras, vice-recteur	administration
M. Yves Dupré	étudiants adultes
M. Roger Lessard, ing. prof.	milieu socio-économique
M. Jean Messier, prof.	représentant du corps professoral
M. Jean-François Doré, A.C.E.	étudiants du jour

INSTITUT DE TECHNOLOGIE DE MONTREAL

M. J.P. Bourque, directeur	administration
M. Jean Poirier, directeur-adjoint	administration
M. J.L. Cornaille, président des Ing. de la P.Q.	milieu socio-économique
M. Réginald Froulx, prof.	représentant du corps-professoral
M. Roger Brosseau	représentant des anciens étudiants
M. Maurice Hincum	représentant des étudiants du jour

COLLEGE MONT SAINT-LOUIS

Fr. Roland Alarie, recteur	administration
Fr. Clément Lacroix, dir. des ét.	administration
M. Guy Gauvreau, brigadier président - Place Bonaventure	milieu socio-économique
Fr. Gérard Angers	représentant du corps professoral
M. J.-Auguste Mockle	représentant des parents
M. Gilles Duceppe	représentant des étudiants du jour
M. Gilbert De Gagné	observateur prof.

INSTITUT DES ARTS APPLIQUES

M. Yves Groulx, directeur des ét.	administration
M. Roméo Leclair, directeur adjoint	administration
M. J.-Marc Blier	milieu socio-économique
M. Albert Normand, professeur	représentant du corps professoral
M. Vincent Rémiillard	représentant des parents
M. Richard Lauzon	représentant des étudiants du jour

ECOLE DES BEAUX-ARTS

M. Claude Vidal, directeur	administration
M. Louis Salotte, responsable de l'Enseignement Collégial	
M. René Jodoin	milieu socio-économique représentant du corps professoral
Mme Monique Pariseau, étudiante du soir	représentante des parents
Mlle Louise Racine	représentante des étudiants du jour

LISTE DES MEMBRES DU COMITE EXECUTIF

CEGEP CENTRE-VILLE DE MONTREAL

Monsieur Roger BROSSEAU, président

Monsieur Roger LESSARD, vice-président

Monsieur Roland ALARIE, e.c.

Monsieur Gilles DUCETTE

Monsieur Yves GROULX

Monsieur Florian LARIVIERE, s.j.

Monsieur Jean POIRIER

Monsieur Réginald PROULX

Monsieur Claude VIDAL

B) La demande

(Voir les pages suivantes)

C) Profil du collège projeté

Unité de direction administrative

- fonctions d'enseignement à intégrer

1- Le Collège Sainte-Marie

inscription 1967-68

au niveau collégial: 2,300 ét.

2- L'Institut de Technologie de Montréal

inscription 1967-68

au niveau collégial: 2,150 ét.

3- L'Institut des Arts Appliqués

inscription 1967-68

au niveau collégial: 450 ét.

4- L'Ecole des Beaux-Arts

inscription 1967-68

au niveau collégial: 450 ét.

Note: L'intégration du niveau collégial des Beaux-Arts et des Arts Appliqués dans le CEGEP est prévue. Toutefois les gestes conduisant à cette intégration seront posés au moment où la Commission Royale d'enquête sur l'enseignement des Arts. (Commission Rioux) aura confirmé cette orientation.

5- Le Collège Mont St-Louis

inscription 1967-68

au niveau collégial: 500 ét.

Unité de direction pédagogique

Un comité des directeurs des études des institutions qui se regroupent établit actuellement le profil pédagogique que devra prendre le CEGEP CENTRE-VILLE.

Le travail qu'accomplira le comité d'ici la fin de décembre porte sur les points suivants:

- la correspondance entre les programmes maison et les programmes CEGEP
- les niveaux d'enseignement et les enseignements dont le CEGEP devra tenir compte
- les concentrations ou options qui seront enseignées en septembre 1968-6972
- le nombre d'étudiants par option ou concentration
- le nombre total d'étudiants prévus
- le nombre de professeurs par matière
- le nombre de départements
- le nombre de secteurs
- l'équipement nécessaire
- le budget

Unité du corps enseignant

Les associations de professeurs des institutions qui se regroupent doivent soumettre un mémoire à la Mission sur ce sujet d'ici la fin du mois.

Unité du corps étudiant

Les associations ont soumis un mémoire à la Mission dans lequel ils réclament notamment la rétroactivité de la gratuité scolaire.

Unité de l'équipement

L'édifice principal: (à construire)

Note: L'actuel Institut de Technologie servira d'édifice principal jusqu'à ce que se réalise le projet de construction prévu qui le remplace.

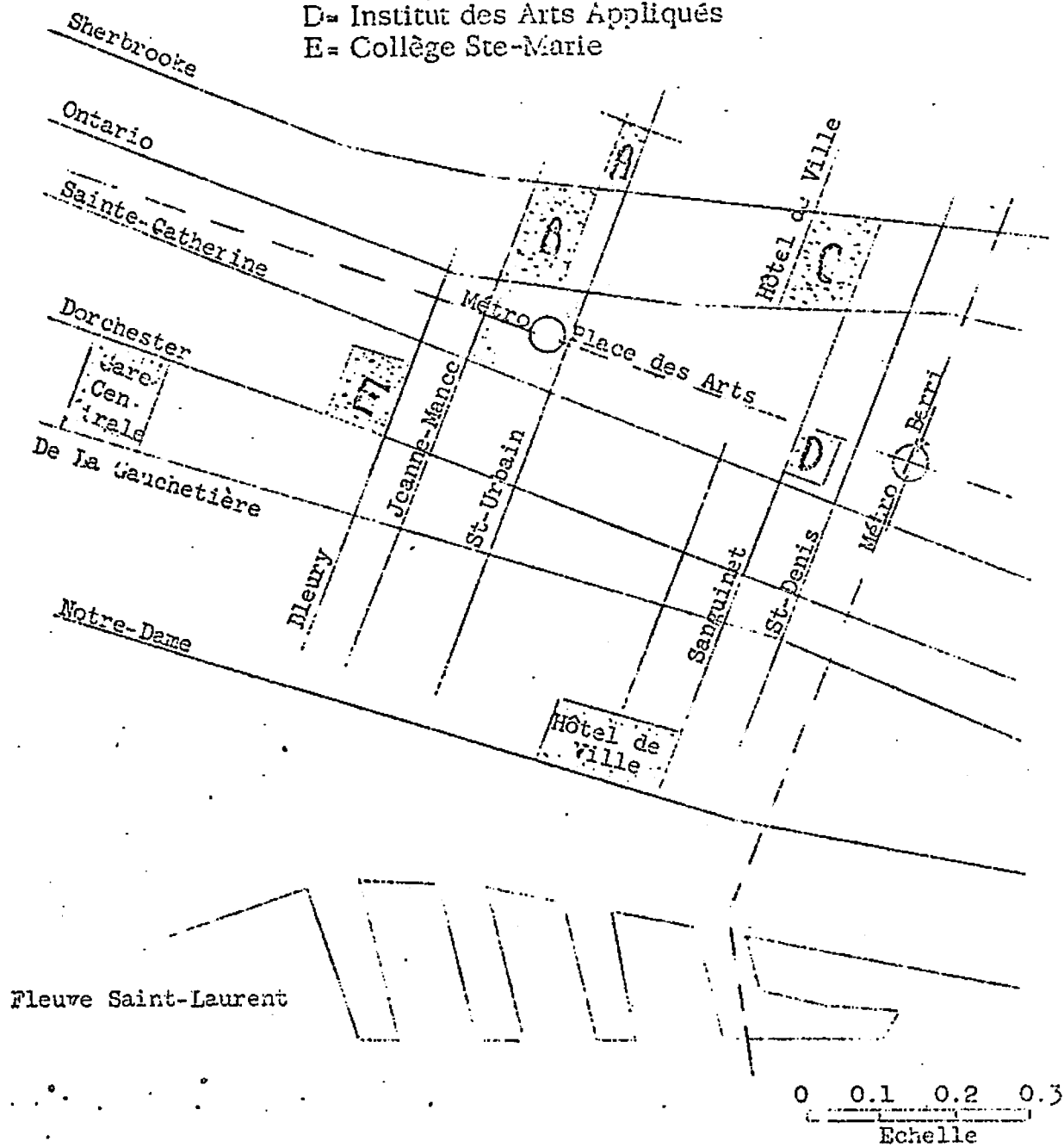
Le nouvel édifice regroupera tous les enseignements qui seront donnés au départ dans les 5 maisons concernées.

Est-il nécessaire de signaler l'urgence de doter le CEGEP d'équipements unifiés dont la disponibilité comprimera la phase transitoire de son fonctionnement et de son développement.

CEGEP CENTRE-VILLE DE MONTREAL

Plan de situation des institutions

- A= Ecole des Beaux-Arts
- B= Institut de Technologie de Montréal
- C= Collège Mont-Saint-Louis
- D= Institut des Arts Appliqués
- E= Collège Ste-Marie



Annexes

A- La demande

B- Mémoires des cinq institutions

- Le collège Sainte-Marie
- Le collège Mont Saint-Louis
- l' Institut de Technologie de Montréal
- l' Ecole des Beaux-Arts
- l' Ecole des Arts Appliqués

LA DEMANDE DU COMITE D'ORGANISATION DU C.E.G.E.P.
CENTRE-VILLE

La Mission des Collèges et les représentants des maisons d'enseignement possédant un niveau collégial, dans le Centre-Ville de Montréal, se sont rencontrés à trois reprises au cours du mois de mars 1967.

Une entente fut alors conclue afin d'étudier l'implantation du C.E.G.E.P. CENTRE-VILLE qui devait prendre charge de l'enseignement de niveau collégial pour septembre 1967.

Il fut également proposé de former un consortium afin de coordonner les enseignements de niveau collégial des maisons intéressées au projet Centre-Ville.

Cette proposition, qui devait être la première étape du regroupement, ne s'est pas entièrement concrétisée bien que les différentes institutions impliquées aient établi, dès septembre, des échanges mutuels de services permettant un certain regroupement des ressources humaines et matérielles.

Au mois d'octobre, la Mission suggérait de procéder directement à la deuxième étape, à savoir : création de la corporation, donc : accent vers la consultation et l'élargissement du Comité d'Organisation.

Devant l'ampleur de la tâche et faisant suite à la demande des institutions concernées, la Mission propose au Comité d'Organisation de faire déléguer, par le Ministère de l'Education, deux personnes pour animer le projet, Messieurs Yves Labonté et Normand Bumaylis.

Afin d'accélérer l'organisation, le Comité d'Organisation nomme un Exécutif composé de neuf membres dont un président, Monsieur Roger Brosseau, et un vice-président, Monsieur Roger Lessard, lesquels sont, en même temps, respectivement président et vice-président du Comité d'Organisation composé de vingt-neuf membres.

Une réunion d'information, sur les politiques d'implantation du Collège d'Enseignement Général et Professionnel de Centre-Ville et de consultation pour le choix des cinq premiers membres du collège, a eu lieu le 21 novembre 1967 à l'Institut de Technologie de Montréal. - Étaient invités à cette réunion 57 organismes environ - 80 personnes étaient présentes.

Fidèle au souhait de la Mission de soumettre au Ministre de l'Education le dossier de consultation, dans les premiers jours de décembre, le Comité d'Organisation formule, par la présente, une demande officielle en vue de former la corporation :

--Attendu qu'il est urgent d'unifier les études post-secondaires afin de dispenser une meilleure qualité de service aux étudiants. - Le Rapport Parent ayant démontré qu'il était économiquement et socialement profitable pour les étudiants, appartenant à différents types d'études, de les regrouper au sein d'une institution unique ;

-- Attendu que le secteur Centre-Ville de Montréal, en raison du rôle socio-économique qu'il joue au sein de la Métropole, se doit de disposer d'une importante institution d'enseignement de niveau post-secondaire, tel que proposé par le Bill 21 ;

-- Attendu que la région Centre-Ville offre des facilités d'accès à tout le territoire métropolitain en raison de ses moyens de communication, accessibilité déjà rendue manifeste par la concentration des effectifs étudiants dans le secteur ;

-- Attendu que les recherches entreprises prouvent déjà que nous pouvons adéquatement offrir des services particuliers à la population du

Québec. Considérant que certaines spécialités ne pourront être multipliées dans tous les C.E.G.E.P. et qu'il y aurait avantage à les regrouper dans un milieu largement accessible comme celui de Centre-Ville ;

-- Attendu que la situation géographique de Centre-Ville permet de desservir une population adulte considérable ;

-- Attendu qu'il est possible et sans doute avantageux pour les différents établissements impliqués : Institut de Technologie de Montréal, Collège Sainte-Marie, Institut des Arts Appliqués, Ecole des Beaux-Arts, Collège Mont Saint-Louis, de mettre en commun, selon des modalités à définir, les ressources dont ils disposent : immeubles, équipement, personnel enseignant, cadres administratifs, etc..., sans pour cela dispenser le Ministère de l'Éducation de procéder à toutes les constructions nécessaires ;

-- Attendu que le C.E.G.E.P. Centre-Ville regrouperait l'enseignement des arts de niveau

collégial et que son équipement devrait-
être prévu à proximité de la Place des
Arts et aussi pour d'autres fins d'ordre
pédagogique et économique, et que le Comi-
té d'Organisation formule le souhait que
le Ministère de l'Education localise la
future Université d'Etat dans le même
environnement, facilitant ainsi l'utili-
sation de services communs ;

Considérant l'accord commun des institutions : Collège
Sainte-Marie, Institut de Technologie de Montréal,
Collège Mont Saint-Louis, Institut des Arts Appliqués
et Ecole des Beaux-Arts, de regrouper leur enseigne-
ment de niveau collégial selon des modalités à être
étudiées et respectées par la future corporation ;

- Pour l'Ecole des Beaux-Arts et l'Institut des Arts
Appliqués, le C.E.G.E.P. devra respecter les enseigne-
ments des autres niveaux et obtenir l'accord du Minis-
tère de l'Education ; (voir mémoires - chapitre 12)

- Pour les Collèges Sainte-Marie et Mont Saint-Louis,
le C.E.G.E.P. devra respecter les enseignements des au-
tres niveaux ; (voir mémoires - chapitre 12)

- Pour l'Institut de Technologie de Montréal, le
C.E.G.E.P. devra respecter certains services à rendre
à la population étudiante de langue anglaise et cela
temporairement ; (voir mémoire - chapitre 12)

Nous, membres du Comité d'Organisation, proposons au Ministre de l'Éducation de créer la corporation immédiatement pour permettre au Collège d'Enseignement Général et Professionnel de langue française du Centre-Ville de fonctionner adéquatement en septembre 1968 en appliquant, dans le plus bref délai possible, les cinq règles fondamentales d'unités requises pour un C.E.G.E.P. (administrative, pédagogique, personnel enseignant, corps étudiant, équipement) et suggérons que l'administration et le siège social du Collège Centre-Ville soient situés à l'Institut de Technologie de Montréal - 200 ouest, rue Sherbrooke.

Roger BROSSEAU, Président
COMITE D'ORGANISATION
C.E.G.E.P. CENTRE-VILLE
DE MONTREAL

Montréal, le 5 décembre 1967

COLLÈGE SAINTE-MARIE

Bureau du Recteur

Montréal, le 28 novembre 1967.

Monsieur Normand Bumaylis,
Animateur du CEGEP Centre-Ville,
Institut de Technologie de Montréal,
200 ouest, rue Sherbrooke,
Montréal.

Cher Monsieur,

Le Comité d'organisation du CEGEP Centre-Ville se propose de faire la demande de la création d'une Corporation qui en vertu du bill 21 sera responsable de la mise en place et de l'administration d'un CEGEP dans le secteur Centre-Ville de Montréal.

Le Collège Sainte-Marie n'est pas sans se rendre compte de l'influence d'une telle décision sur les enseignements qu'il assumait depuis 120 ans pour la population de Montréal et des environs. Cet enseignement il l'avait entrepris à la demande de l'évêque du temps, Mgr Ignace Bourget, qui fut le premier président de la Corporation du Collège Sainte-Marie.

La direction actuelle du C.S.M. après avoir consulté l'archevêque de Montréal, le Cardinal Paul-Emile Léger, et tenant compte du fait que la Compagnie de Jésus ne peut plus fournir le nombre de religieux nécessaires pour assumer la responsabilité de tous les enseignements à ce niveau, envisage la possibilité de céder à la future corporation du CEGEP la direction des enseignements du niveau de Collège I et II. Elle est consciente en cela de décevoir un certain nombre de parents qui confiaient leurs enfants au C.S.M. et un certain nombre également d'anciens élèves, attachés aux traditions plus que centenaires du C.S.M.

Ce transfert de juridiction devra se faire en respectant les droits acquis du Corps professoral et les intérêts des étudiants. Pour que l'opération se fasse avec succès on devra prévoir des étapes précises. Il peut se faire qu'il ne soit avantageux pour personne de précipiter l'unité administrative, surtout avant que l'unité physique ne soit rendue possible.


Nous devons songer qu'il ne s'agit pas de regrouper quelques centaines d'étudiants mais des milliers et répartis en 5 établissements distincts. Dans le cas des adultes, chaque étudiant constitue une situation particulière. La nouvelle corporation du CEGEP devra examiner sérieusement s'il n'est pas plus avantageux de commencer par coordonner les enseignements avant de les fusionner sous une direction unique. Il y a un esprit commun qu'il faut créer et développer chez les enseignants par des échanges multiples avant de les amener à participer à une tâche commune. La situation du CEGEP Centre-Ville est unique, nous devons procéder avec prudence pour en faire un succès.

Le Collège Sainte-Marie, par ailleurs, comme on le verra par le bref mémoire ci-joint, a organisé un enseignement universitaire du 1er cycle. C'est une expérience valable et précieuse pour assurer la continuation des études des finissants des CEGEP. La Corporation du C.S.M. entend bien pouvoir continuer cet enseignement ainsi que celui conduisant à un B.A. avec sujet majeur, tant au profit des étudiants du jour que du soir. Désormais, le Collège Sainte-Marie accordera priorité à ces enseignements. Les cours dits "culturels" constituent aussi un champ d'action et d'expérimentation non négligeable. Ils seront maintenus et accrus dans la mesure du possible.

La Corporation du C.S.M. entend entretenir les meilleures relations avec le CEGEP Centre-Ville dans le respect et la compréhension mutuelle. Au cours de l'opération "transfert des professeurs et du personnel administratif", un ordre de priorité devrait être assuré aux enseignants du C.S.M. pour les enseignements qu'ils assurent actuellement. Les programmes actuellement donnés au C.S.M. en 1ère collégiale devraient obtenir leur suite logique en 2ème collégiale pour le bien et la sécurité des étudiants. Pour ce qui est de l'utilisation des locaux et de la bibliothèque du C.S.M., il faudra tenir compte d'abord des exigences de nos étudiants inscrits au premier cycle universitaire.

A cette étape de l'organisation du CEGEP Centre-Ville, j'ai cru qu'il était nécessaire d'apporter des précisions, ce serait mon désir que cette lettre et le Mémoire qui l'accompagne soient portés au dossier de la demande du CEGEP Centre-Ville.

Veillez croire, cher Monsieur, à l'expression de mes meilleurs sentiments.



F. Larivière, S.J.,
Recteur

FL/dc

Copie de cette lettre est envoyée aux membres de l'Exécutif du Comité d'organisation du CEGEP.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LA DIRECTION DU COLLÈGE SAINTE-MARIE
POUR ÉTABLIR SES POSITIONS EN FACE DU DÉVELOPPEMENT
SCOLAIRE AU CENTRE-VILLE

10 État actuel du Collège Sainte-Marie

Le Collège Sainte-Marie est une institution d'enseignement située au 1180, rue Bleury, à l'angle des rues Dorchester et Bleury à Montréal; la Salle du Gesù est attenante au Collège.

Elle a été fondée en 1848 et incorporée en vertu d'un Acte de la Législature du Canada-Uni, Vict.16, chap.57. (10 novembre 1852)

En septembre 1967, voici comment s'établit la clientèle étudiante du Collège Sainte-Marie :

On compte au <u>cours du B.A.</u>	2,248 étudiants à plein temps
	3,703 étudiants à temps partiel
aux <u>cours d'été</u>	2,557 étudiants
au <u>cours secondaire</u>	183 étudiants
aux <u>cours culturels</u>	2,120 étudiants
	<u>10,811 inscriptions</u>

Professeurs :

165 prof. au cours du B.A. (122 à plein temps)
53 prof. aux cours culturels (tous à temps partiel)
10 prof. au cours secondaire
228 prof.
22 administrateurs soit un personnel académique
de 260

20 Services rendus : Cours de B.A.

Service culturel

A- Cours de B.A. - organisé d'après le système des crédits, en vertu du privilège du C.S.M. de composer ses propres programmes.

Un cours de niveau CEGEP (12e & 13e): Collège I et II

Un cours de B.A. avec sujet majeur (14e & 15e): Collège III,
Collège IV

Un cours de B.A. spécialisé (16e) : Collège V,

dont le programme est fait et qui sera éventuellement donné en 1970-71.

Les cours de 12e & 13e permettent 17 options possibles

selon 3 types de concentration: Lettres
Sciences de la Nature
Sciences sociales

Les cours de 14e & 15e préparent à un sujet majeur; la moitié des cours sont pris dans ce sujet et, éventuellement, les 2/3 pour préparer une spécialisation.

En 16e année, 80% des cours seront dans la spécialisation.

B- Cours "culturels"

Ces cours ne conduisent pas à un diplôme universitaire mais à une reconnaissance officielle du Collège, ils n'exigent pas de prérequis, ils se donnent dans 21 sujets différents.

30 Le cours du B.A. pour adultes

C'est une spécialité du C.S.M., il consiste en un B.A. avec sujet majeur.

Ce cours est offert depuis 1962 pour permettre à la population canadienne-française d'obtenir un degré universitaire comparable à ce que les Canadiens de langue anglaise peuvent obtenir au Centre-Ville.

La clientèle est constituée pour une bonne part d'enseignants (60%); le cours leur permet de prendre un premier diplôme universitaire, tout en complétant leur formation dans une discipline.

Notons ici que la moyenne d'âge des étudiants adultes au cours du B.A. est de 24 ans - aux cours culturels, elle est de 30 ans.

Au cours du B.A. adultes, 53% des étudiants sont des hommes et 47% des femmes; 75% sont célibataires - 5%, des religieux et 20%, des personnes mariées.

Aux cours culturels pour adultes 40% sont des hommes.

Les principales options sont :

ADMINISTRATION	:	506	inscriptions
LANGUES	:	355	"
PSYCHOLOGIE	:	257	"
SECRETARIAT MÉDICAL	:	245	"

40 Pourquoi un B.A.?

- 10 C'est un titre reconnu dans toutes les universités en Amérique et sur le marché du travail.

- 20 Le Rapport Parent avant de proposer que le 1er degré universitaire correspondant au B.A. spécialisé anglais soit une licence, préconise au n. 315 du t. 2, un B.A. moins spécialisé permettant l'accès au marché du travail.

- 30 Les diplômes couronnant le 1er cycle universitaire correspondent aux exigences de l'emploi dans le secteur tertiaire, celui des cadres moyens et des services. C'est le secteur où l'emploi s'est accru de 87% de 1946 à 1963, d'après le Conseil économique du Canada. C'est le secteur caractéristique des grandes concentrations urbaines comme le Montréal de l'an 2000 avec ses 7 millions d'habitants.

Pourquoi le C.S.M. constitue-t-il un cas exceptionnel et peut-il prétendre à participer à la fondation de la deuxième université de langue française à Montréal?

- 1o Par sa clientèle, il a montré la nécessité d'une université au Centre-Ville.
- 2o Il a fait l'expérience de l'enseignement aux adultes - il croit qu'un B.A. avec majeur est de nature à opérer un recyclage approprié. Ce B.A. a l'avantage de correspondre aux intérêts de la clientèle scolaire.
- 3o Il a créé un programme et des cours.
Se conformant aux exigences du Rapport Parent, il a créé un premier cycle universitaire de 3 ans après le CEGEP et conduisant au premier diplôme universitaire. cf R.P. no 319
- 4o Ses étudiants sont reconnus comme valables dans différentes universités.

50 Il a réuni des professeurs compétents, groupés en 12 départements, bientôt 20:

Départements existants : Biologie, Chimie, Classiques, Economie, Français, Histoire, Mathématiques, Philosophie, Physique, Science Politique, Sciences Religieuses et Sociologie.

Départements en formation: Administration, Anglais, Art Dramatique, Géographie, Géologie, Laboratoire de Langues, Langues modernes et Psychologie.

30	détiennent un doctorat
43	" une maîtrise
7	" un D.E.S.
45	" une licence

60 Il possède une bibliothèque d'une certaine importance : autour de 150,000 volumes, comportant des collections anciennes et précieuses et 461 revues.

Le personnel comprend 6 professionnels et 15 employés à temps complet. - Les locaux sont neufs et couvrent 20,000 pieds carrés; l'équipement a été complètement renouvelé.

Le budget annuel est de \$250,000. et il pourrait être accru selon les possibilités.

70 Il possède une administration capable d'inscrire 10,000 étudiants. Il met sur pied un équipement mécanographique à cet effet.

CONCLUSION

Le Collège Sainte-Marie n'est pas une université, il n'en a pas le budget, il fonctionne d'après le régime d'octrois prévus pour les collèges privés, par le bill 39, soit \$550. par étudiant. Il n'y a pas d'octrois pour les étudiants du soir, à temps partiel, ce qui occasionne des déficits.

Le Collège Sainte-Marie ne prétend pas se transformer en université ni même en constituer une partie, à moins qu'on lui en fasse la demande. Il offre sa collaboration, il est prêt à assumer certaines tâches de façon transitoire ou définitive. Les initiatives qu'il a prises, ses états de service, le dynamisme de son personnel justifient cette attitude.

Le Collège Sainte-Marie a été jusqu'ici dirigé par une corporation constituée de religieux, cette corporation pourrait céder ses droits à une corporation publique moyennant compensation, comme il a été proposé au Ministre de l'Education dans un Mémoire en date du 3 janvier 1967.

La direction du Collège Sainte-Marie considère son rattachement actuel à une option religieuse en termes de liberté universitaire, c'est-à-dire: liberté de poser les problèmes selon toutes leurs dimensions, respect des croyances, liberté de regroupement selon les familles de pensée, possibilité pour la théologie et les sciences religieuses d'être considérées comme des champs de recherche valables et utiles à la population canadienne-française.

Le Collège Sainte-Marie n'est pas opposé à la création d'un CEGEP Centre-Ville, il souhaite qu'un enseignement valable soit établi à ce niveau, il considère comme essentielle qu'une reconnaissance officielle des études accomplies à ce niveau soit valable auprès de toutes les universités du continent. Il souhaite que la création de cet établissement se fasse dans le respect des institutions existantes. C'est surtout l'accès aux études supérieures qui préoccupe la direction du C.S.M. et elle espère qu'il y sera pourvu dans le plus bref délai.

F. Larivière, S.J.,
Recteur

Le 27 novembre 1967.

ANNEXE "B" : COLLEGE MONT - ST - LOUIS.

Relativement à la collaboration du Collège Mont-St-Louis avec le futur CEGEP Centre-Ville, la Corporation des Frères des Ecoles Chrésiennes du District de Montréal est d'avis que ledit Collège consente:

- a) à céder à la future corporation du CEGEP Centre-Ville la direction des enseignements du niveau de Collège I, de Collège II, de Philo I et de Philo II;
- b) à permettre aux membres du personnel de direction, d'enseignement et de soutien de se faire embaucher par la corporation;
- c) à louer à la corporation les locaux que n'occupent pas le cours secondaire et les classes scientifiques du niveau universitaire;
- d) à louer à la corporation les services nécessaires au fonctionnement du CEGEP.

Il est entendu que le transfert de juridiction, la location de services et de locaux seront sujets à négociation entre le Collège Mont-Saint-Louis ou bien le District des Frères de Montréal d'une part, et la future corporation du CEGEP Centre-Ville d'autre part. "

Signé: Lionel Brien f.é.c.,
Assistant-provincial

Le 6 décembre 1967

Nous, de l'Institut de Technologie de Montréal, qui sommes responsables de l'enseignement professionnel aux étudiants des deux sections, française et anglaise, enseignement basé sur une solide formation générale, proposons les trois résolutions qui suivent :

PREMIERE RESOLUTION :

Qu'un C.E.G.E.P. de langue française soit fondé au Centre-Ville de Montréal en fournissant à l'Institut de Technologie de Montréal les garanties voulues pour qu'il dispense l'enseignement professionnel, soit dans une spécialité, soit dans des matières connexes à la spécialité ou soit comme matière supplémentaire, à tout étudiant du collège qui en fera le choix.

DEUXIEME RESOLUTION :

Qu'à ce nouveau collège les étudiants anglophones soient assurés des services suivants :

- a) pour les étudiants déjà inscrits, l'assurance de terminer leurs études professionnelles
- b) pour les étudiants inscrits au collège anglais, l'assurance que nous leur offrirons les enseignements professionnels dispensés au C.E.G.E.P. français.

A R E T E N I R

--- Près de 17,000 étudiants de langue anglaise termineront leur Junior Matriculation en juin 1968. - Il n'est pas téméraire de prévoir que 5% et plus choisiront une option professionnelle.

--- L'attrait qu'offrent les cours professionnels à l'élément anglais

--- L'attrait de plus en plus grand des cours professionnels de l'I.T.N. (tels électronique, techniques de génie civil, mécanique industrielle, informatique, etc...)

--- La publicité des dernières années laisse prévoir une inscription de près de 600 étudiants anglophones, en septembre 1968.

TROISIEME RESOLUTION :

Que ce nouveau collège français puisse dispenser des cours de niveau collégial (enseignement général et professionnel) dans toute autre langue que le français. -

Nous proposons, à cet effet, que le directeur des services aux étudiants prévoit :

- a) un service confessionnel de pastorale
- b) un service bilingue d'orientation

Enfin, et il faut le souligner, le respect de la date d'échéance fixée au 7 courant pour l'envoi, par le Comité d'Organisation, de la demande pour un C.E.G.E.P. au Centre-Ville n'a pas permis

aux 158 professeurs de notre Institut de soumettre un rapport sur le caractère bilingue ou unilingue du futur collège. - Conséquemment, nous devons vous annoncer que ces professeurs seront en journée d'étude le 13 décembre 1967 pour formuler des résolutions à ce sujet.

Nous saisissons l'occasion pour assurer les Autorités de notre loyauté la plus entière à l'endroit des étudiants français et anglais.

Qu'il nous soit permis d'insister pour que les droits acquis du personnel soient respectés et que toute précipitation soit évitée dans les étapes importantes à franchir avant l'implantation du collège. - L'expérience nous prouve que les oeuvres mises sur pied à la hâte l'ont été trop souvent hélas au détriment du facteur humain.

Joseph P. BOURQUE,
directeur intérimaire

Mémoire présenté par l'Equipe de Direction
de l'Ecole des Beaux-Arts de Montréal, lors
de la présentation du dossier de consultation
du C.E.G.E.P. Centre-Ville, de Montréal.

Admettant qu'une décision ministérielle licierait l'enseignement de niveau collégial donné à l'EBAM à un futur C.E.G.E.P., nous demandons aux autorités concernées de retenir les observations suivantes:

1. L'EBAM, dès novembre 1966 a été l'organisatrice d'un projet d'échanges inter-institutionnelles. En septembre 1967, elle demandait des services à quatre institutions qui sont situées dans son voisinage, soit l'Institut de Technologie de Montréal, le Collège Sainte-Marie, le Collège Mont Saint-Louis et le St. Joseph Teachers College au niveau collégial, soit 12e et 13e L'EBAM à ce titre souhaite qu'on reconnaisse d'une façon formelle son rôle de "leader" lorsque des décisions seront prises impliquant les disciplines artistiques dans un programme de niveau collégial (C.E.G.E.P.)
2. L'EBAM tient à rappeler que sa clientèle scolaire pour l'année en cours s'élève à 1140 étudiants. 605 sont à temps complet et 535 à temps partiel. Sur les 605 à temps complet, il y en a 403 qui ont été admis au niveau collégial le jour, à temps complet, et 506 sont au niveau collégial le soir à temps partiel. Au niveau collégial, le printemps dernier, 788 demandes d'admissions ont été présentées.
3. L'Equipe de Direction désire souligner que l'engagement des futurs titulaires de cours au niveau C.E.G.E.P. devra, dans le cas des disciplines artistiques, se baser sur des critères de reconnaissance d'engagement professionnel et non seulement à partir d'une scolarité formelle.
4. L'EBAM recommande que la programmation future de l'enseignement des arts plastiques au niveau C.E.G.E.P. s'inspire et respecte l'organigramme que l'on trouvera sur la page suivante intitulée les "conditions d'éligibilité au diplôme" en ce qui concerne le niveau collégial de ses enseignements.

Montréal, le 8 décembre 1967

OPTION DU
DEVELOPPEMENT
SPECIALISE
OPTION ARTS
PLASTIQUES

30 CREDITS

ADMISSION AU
PROGRAMME
DU BREVET

OPTION DU
DIPLOME
SUPERIEUR

DEMANDE D'OPTION
DU DIPLOME
SUPERIEUR

JUSQU'EN 1969-70	COURS	A PARTIR DE 1970-71
32 CREDITS	OPTION PREMIERE	40 CREDITS
16 CREDITS	OPTIONS SECONDES	20 CREDITS
12 CREDITS	MATIERES FACULTATIVES	12 CREDITS
	STAGES OU ATeliers	18 CREDITS
	EXAMEN OFFICIEL	EXPOSITION
MAXIMUM : 16 CREDITS	PAR SESSION	MAXIMUM : 16 CREDITS
: 30 CREDITS	PAR ANNEE	30 CREDITS
TOTAL : 60 CREDITS	PROGRAMME	TOTAL : 50 CREDITS

OPTION
DU DIPLOME
COLLEGIAL

DEMANDE D'OPTION DU DIPLOME

PROMOTION

CANDIDAT AUX ETUDES SUPERIEURES	CREDITS PAR SESSION		CREDITS PAR SESSION		CANDIDAT AU DIPLOME COLLEGIAL	
	1ere 2me 3me 4me	1ere 2me 3me 4me	1ere 2me 3me 4me	1ere 2me 3me 4me	1ere 2me 3me 4me	1ere 2me 3me 4me
SECTIONS	FORMATION GENERALE		FORMATION ARTISTIQUE		FORMATION PROFESSIONNELLE	
	2+2	2+2	2+2	2+2	2+2+2	2+2+2
CREDITS PAR ANNEE	2+2		4+4		2+2+2	
	30	30	30	30	30	30
CREDITS DU PROGRAMME		TOTAL 60 CREDITS		TOTAL 90 CREDITS		

NIVEAU COLLEGIAL

LES CONDITIONS D'ADMISSION SONT

MEMOIRE DES DIRECTEURS DE L'INSTITUT DES ARTS APPLIQUES
relatif au CEGEP CENTRE-VILLE

AVERTISSEMENT

En tant que délégué de la direction de l'I. A. A., et comme membre du Comité exécutif du Comité d'organisation du CEGEP CENTRE-VILLE, je ne suis prêt à endosser le chapitre "la demande du Comité d'organisation", dans le "dossier de consultation", qu'à condition que le présent mémoire soit inséré dans ce chapitre.

PRELIMINAIRES

La première réunion groupant les responsables du Ministère de l'Education, de la Mission des Collèges, et des directeurs des cinq institutions concernées dans le CEGEP CENTRE-VILLE en vue d'étudier l'implantation éventuelle de ce CEGEP, eut lieu en mars dernier. A l'issue de cette rencontre, essentiellement d'information, aucune de ces institutions ne s'était objecté, a priori, à participer à cette étude qui devait se développer graduellement.

Après de nombreuses étapes franchies, je fus délégué par le directeur de l'I. A. A. pour représenter l'Institut, au niveau de la direction, comme membre du Comité exécutif du Comité d'organisation qui devait préparer le "dossier de consultation".

Par rapport aux autres institutions concernées, la situation de l'I. A. A. est particulière quant aux niveaux d'enseignement, comme nous le verrons plus loin; et à la date où paraît ce "dossier de consultation", malgré de nombreuses explications données dans nos diverses réunions, concernant cette situation, j'ai des raisons de croire que ces explications n'ont pas toutes été bien comprises ou acceptées, ou qu'elles n'ont pas eu la même résonance pour les responsables immédiats qui ont préparé le dossier, que pour moi.

.../

J'ajouterai témérement que la "forme" même de "la demande" laisse croire que les cinq institutions concernées ont réclamé le CEGEP CENTRE-VILLE, alors que notre position en a toujours été une de participation constructive selon le développement qui s'opérait et les modalités à établir. Notre position n'a pas changé, et je continue à avoir confiance aux quatre grands niveaux suggérés par le Rapport Parent, et, partant, une révision des cadres de l'I. A. A. à une double condition :

1. La reconnaissance d'un actif actuel certain de l'I. A. A., qui dépasse le niveau collégial.
2. Une continuité possible du Collégial au niveau Supérieur, lequel niveau Supérieur est déjà impliqué dans le cours actuel de l'I. A. A. Je reviendrai plus loin là-dessus.

HISTORIQUE

L'I. A. A. offre actuellement, après une évolution laborieuse, un bloc de quatre années d'enseignement essentiellement professionnel, dont deux années de formation générale et deux années de spécialisation pour quatre options distinctes. Mathématiquement, si nous divisons ces quatre années, les deux premières seraient de niveau Collégial, dans le nouveau contexte québécois, et les deux dernières de niveau Supérieur. Mais cette division ne peut être aussi simple et elle doit être sujette à une étude très poussée si l'on admet les faits suivants que sont prêts à reconnaître les directeurs de l'I. A. A., et, je crois, une grande partie des professeurs. (Je fais remarquer que ceci n'infirme en rien les opinions qu'ont exprimées les professeurs de l'I. A. A., dans leur mémoire à la Commission Rioux, concernant un éventuel Complexe des Arts aux deux niveaux Collégial et Supérieur, et qu'il n'y a pas de rapport à établir ici avec ce mémoire.)

1. Je fais abstraction de toute considération sentimentale quant au passé, au présent, ou à l'avenir de l'I. A. A. Si chacun des trois groupes, directeurs, professeurs, et élèves ont des intérêts à défendre, il reste que l'Institut devant d'abord et avant tout servir les élèves, c'est vers eux que notre action est centrée.

Toutefois, malgré tout le bien qui devrait surgir de notre nouveau système d'éducation, et, conséquemment, d'une dislocation possible de l'I. A. A., je ne fais pas bon marché si facilement des bienfaits d'une identité comme celle que l'on retrouve à l'I. A. A. : il existe une âme, un esprit, une communion sans doute bénéfiques pour les étudiants, et qui ne seront peut-être pas si faciles à retrouver dans le nouveau système... ET je partage l'avis de ceux qui croient qu'une "ambiance" peut être propice à l'épanouissement d'élèves dont la grande partie de leurs études est orientée vers les Arts.

2. Les quatre options offertes actuellement à l'I. A. A., pour ses 650 élèves, sont : CERAMIQUE -- PRESENTATION ou ETALAGE -- DECORATION D'INTERIEURS -- DESIGN INDUSTRIEL, concentration "Mobilier".

Je crois, personnellement, qu'en ce qui concerne les trois premières options, il devrait y avoir possibilité d'offrir un cours Collégial terminal de trois ans, rejoignant ainsi les suggestions de l'organigramme du Rapport Parent, à la page 71 du tome II, et touchant peut-être 75% de nos élèves; mais je m'empresse d'ajouter que pour l'option Décoration d'intérieurs, et probablement pour l'option Présentation, et pour toute l'option Design industriel, il devrait y avoir possibilité d'offrir un cours tel, avec un profil académique tel, qu'après les deux années de Collégial I et Collégial II, les autres 25% d'étudiants qui croient être en mesure de le faire, puissent entreprendre le bloc de trois années de l'enseignement Supérieur pour aboutir à une licence universitaire.

Il faudrait évidemment une entente avec les associations professionnelles, comme la Société des décorateurs-ensembliers du Québec qui devrait probablement reconsidérer son statut avec les distinctions qui s'imposeraient. Ainsi, a priori, sans avoir fait d'étude poussée du Marché du travail (ce qui n'entre pas dans le cadre du mémoire présent), nous croyons que les 75% de nos étudiants, dont il a été question, pourraient entreprendre un cours Collégial terminal de trois ans, moins long et moins difficile, et trouver leur place sur le Marché du travail.

Le Ministère décernerait donc à ceux-ci un diplôme reconnu et valable pour le Québec et même le Canada; les autres (25%) obtiendraient une licence universitaire reconnue internationalement. Ces derniers deviendraient donc : designers en Présentation (précisions et divisions à définir), designers en décoration d'intérieurs ou en aménagement d'intérieurs (ce qui serait l'équivalent d'architectes d'intérieurs), et designers industriels.

Nous supposons ici que le terme designer, reconnu maintenant internationalement et devant remplacer le terme esthéticien, ne s'appliquerait qu'à ceux qui, dans le nouveau contexte de l'Éducation au Québec, poursuivraient un cours de cinq ans après le Secondaire V.

La question difficile à régler reste le profil académique qui permettrait à ces derniers, après avoir obtenu certains crédits au Collégial I et Collégial II, d'obtenir ceux qui leur manqueraient, dans les trois dernières années, pour obtenir les diplômes universitaires dans les diverses disciplines précitées.

3. Une cinquième option devrait être envisagée : celle des "designers graphistes" : le mémoire présenté par ces derniers à la Commission Rioux le dit clairement : les Arts appliqués, plutôt que les Arts purs (Beaux-Arts), devraient être le terrain normal sur lequel ils devraient oeuvrer.
4. Un autre aspect qui demeure dans toute son acuité est le suivant : si l'on veut respecter — sans considération, pour le moment, du Rapport Rioux qui jettera sans doute une autre lumière sur ce problème complexe — les recommandations actuelles proposées par le Rapport Parent qui exigent que la même institution ne dispense pas l'enseignement à deux niveaux à la fois, l'I. A. A. sera forcément amené à une dislocation de ses cadres. La question qui se pose alors est double :
 - a) l'I. A. A. dispense-t-il, actuellement, un enseignement valable au niveau Supérieur ?
En partie, sans aucun doute. Même si les programmes actuels, dans les deux dernières années

.../

de spécialisation (c'est-à-dire, de niveau Supérieur), ne renferment pas tous les critères d'un enseignement Supérieur idéal pour les options citées plus haut, il est incontestable que l'enseignement à l'I. A. A., tel que dispensé particulièrement ces dernières années, est extrêmement valable : le succès de certains de nos finissants dans des écoles, instituts et même universités de haute renommée, outre-frontière, peut facilement en témoigner. La participation de l'I. A. A., lors de l'EXPO 67, au pavillon du design industriel, a prouvé que les résultats de nos élèves ont été avantageusement comparables à ceux d'institutions renommées, américaines ou européennes. Des invitations reçues ces jours derniers, d'Italie et d'Hawai, pour participer à des expositions internationales, sont d'autres témoignages de la qualité de notre enseignement.

Nous sommes d'accord toutefois pour reconsidérer les profils académiques qui devraient répondre totalement aux exigences universitaires.

- b) Le corps enseignant, à l'I. A. A., est-il de calibre du niveau Supérieur ?
- Une grande partie du potentiel du corps enseignant, actuellement à l'I. A. A. est loin d'être négligeable dans l'optique d'un enseignement de niveau supérieur. Nous savons que le facteur "scolarité" chez certains de nos professeurs, si l'on s'en tient d'une façon rigide aux normes exigées, peut être une source de difficultés. Cependant, nous sommes convaincus de la compétence très enviable d'un grand nombre de ces professeurs, et que, pour une période transitoire qui sera probablement longue, et à cause du contexte du passé, et aussi parce que l'Art ne se mesure pas facilement, il peut entrer en ligne de compte d'autres critères très valables : les Ecoles des Beaux-Arts de Montréal et de Québec ont créé un précédent à ce sujet qu'il ne faut pas sous-estimer. Plusieurs de nos professeurs ont déjà laissé leur marque, ici et en-dehors du Québec; la plupart des autres ont à leur crédit plusieurs années d'expérience professionnelle non seulement précieuses, mais indispensables à l'enseignement donné à l'Institut.


CONCLUSION

Ce mémoire, préparé à la hâte à la demande de l'animateur de CEGEP CENTRE-VILLE après notre réticence à signer allègrement "la demande" du "dossier de consultation", n'a pas la prétention d'une étude approfondie de tous les aspects complexes que présentent le problème et l'avenir de l'I. A. A.; il peut être au moins un résumé des nombreuses discussions sur le sujet engagées depuis un an, et le reflet de l'opinion actuelle des directeurs de l'Institut.



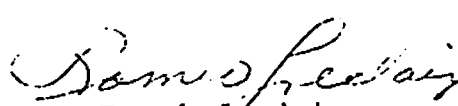
Yves Groulx
directeur intérimaire des études

Approuvé par :



Jean-Marie Gauvreau
directeur de l'I. A. A.

Approuvé par :



Roméo Leclair
directeur adjoint

cc : Hon. Jean-Guy Cardinal, ministre de l'Education
MM. Arthur Tremblay, sous-ministre
Jean-Marie Beauchemin, sous-ministre adjoint
Paul-Emile Larose, directeur général de l'Enseignement
Général et Professionnel
Germain Gauthier, directeur général de l'Enseignement
Supérieur
Philippe Bégin, directeur de l'Enseignement Spécialisé.

Signé à Montréal

ce onze décembre mil neuf cent soixante-sept

DOSSIER DU CEGEP DE SHERBROOKE

DOSSIER DE SHERBROOKE

A) Le comité d'organisation

- date de formation

Seul comité créé à l'initiative de professeurs, en l'occurrence ceux de l'Ecole Normale de l'Estrie, il est apparu en janvier 1967, a été réformé à l'automne, a fait rapport à la Mission en novembre.

- composition

Sr. Marie-Ernestine, f.c.s.c.j.
Collège du Sacré-Coeur (classique)

Sr. St-Charles, f.c.s.c.j.
Ecole normale N.-D. du Sacré-Coeur

Sr. Jacqueline Bourque
Ecole d'aide social

Sr. Réjeanne Demers
Institut familial

Sr. Marcienne Proulx
Institut familial

Mlle Pauline Provençal
Ecole d'Infirmières (St-Vincent-de-Paul)

Sr. Denise Paquette
Ecole d'Infirmières (Hôtel-Dieu)

Mme Yvette Rousseau
Associations syndicales et de parents, Coaticook

Mme Claire Pellerin
Association des Parents

M. Germain Lavallée, ptre
Séminaire de Sherbrooke

M. François Brassard, f.s.c.
Directeur du secondaire

- composition (suite)

M. Jean-Guy Archambault
Ecole normale de l'Estrie

M. Lucien Gauthier
Faculté des Arts

M. Gérard Lemieux
Industriel

M. Robert Ricard
Institut de Technologie

M. Léon Lesage, surint. des ateliers
Institut de Technologie

M. Alexandre Migneault
Institut de Technologie

M. Philippe Lambert
Institut de Technologie et Métiers, Asbestos

M. Lorenzo Hémon
Caisse Populaire, Asbestos

M. Michel Normandin
Doyen de la Faculté des Sciences U. de S.

Me Albert Gobeil
Avocat

M. Raymond Lépine
Etudiant

M. Yvon Côté
Etudiant

M. Bruno Giard
Enseignant à la Régionale

M. Roland Larivière
Professeur

M. Gérard Prince
Professeur

M. Conrad Couture
Professeur

M. Roger Poulin
Directeur (intérimaire)

- travaux exécutés

Depuis la remise de son rapport, le comité n'a pas pu tracer un profil précis du CEGEP à créer. Tel que constitué, ses ressources sont épuisées. Seule une corporation pourrait poursuivre efficacement son action pour assumer le leadership de l'entreprise. Si ce leadership tarde à s'affirmer, le travail de plusieurs mois sera à reprendre et la situation risque de pourrir.

B) La demande

"CONSIDERANT que le nombre d'étudiants actuel de niveau collégial dépasse les possibilités des institutions déjà existantes, et qu'il est plus que suffisant pour justifier la fondation d'un Collège d'enseignement général et professionnel à Sherbrooke;

CONSIDERANT la volonté des institutions sous-mentionnées de répondre à ces besoins en se regroupant;

CONSIDERANT que le comité provisoire pour l'établissement du CEGEP est représentatif;

CONSIDERANT que la fondation d'un collège d'enseignement général et professionnel est une nécessité pour la population de la région;

Il est proposé que demande soit faite au Ministère de l'Education pour l'établissement d'un Collège d'enseignement général et professionnel à Sherbrooke".

(Extrait du procès-verbal de la réunion du 23 mars 1967).

C) Profil du collège projeté

Unité de direction administrative

- fonctions d'enseignement à intégrer

1- Ecole Normale de l'Estrée (niveau collégial)

inscription 1966-67

au niveau collégial: 243 ét.

2- Ecole Normale Notre-Dame du Sacré-Coeur

inscription 1966-67

au niveau collégial: 146 ét.

3- Institut de Technologie de Sherbrooke

inscription 1966-67

au niveau collégial: 152 ét.

4- Ecole des Métiers d'Asbestos (section technique)

inscription 1966-67

au niveau collégial: 23 ét.

5- Ecole d'infirmières St-Vincent-de-Paul

inscription 1966-67

au niveau collégial: 112 ét.

6- Ecole d'infirmières de l'Hôtel-Dieu

inscription 1966-67

au niveau collégial: 109 ét.

7- Institut familial de Sherbrooke

inscription 1966-67

au niveau collégial: 20 ét.

8- Ecole d'aide sociale

inscription 1966-67

au niveau collégial: 74 ét.

- fonctions d'enseignement non-intégrées

- Séminaire Saint-Charles de Sherbrooke

- Collège du Sacré-Coeur de Sherbrooke

Unité de direction pédagogique

- Structure pédagogique

La DIGEC assistera, au besoin, le conseil d'administration dans la mise en place des structures pédagogiques. Les administrateurs et les professeurs ne sont pas imprégnés des objectifs sous-jacents à ce type de structure.

- Enseignement offert

Volet formation générale

Sans l'apport du Séminaire Saint-Joseph, l'enseignement pré-universitaire sera nettement appauvri. La DIGEC entretiendra des rapports étroits avec la direction des études pour s'assurer de la qualité des options offertes.

Volet formation professionnelle

Technologie minière, Education familiale, Electrotechnique, Aide sociale, Bibliothèque, Mécanique industrielle, Technique des affaires, Technologie médicale.

Unité du corps enseignant

Le cloisonnement des mentalités, particulièrement remarqué dans cette région, retardera une intégration réelle des enseignants. L'ouverture à une poursuite commune de mêmes objectifs nécessitera une direction dynamique.

Unité du corps étudiant

Aucune difficulté prévue

Unité de l'équipement

l'édifice principal:

l'Ecole Normale de l'Estrie

- Ecole d'Etat qui peut loger 1000-1200 ét.
- Le niveau formation des maîtres se
relogera à l'Université de Sherbrooke

l'édifice complémentaire:

- l'Institut de technologie
 - situé à 150 yards de l'E.N.
 - peut loger 800 à 900 étudiants.

DOSSIER DU CESEP DE TROIS-RIVIERES

DOSSIER DE TROIS-RIVIERES

A) Le comité d'organisation

- date de formation

Fondé en décembre 1966, le Comité a fait l'essentiel de son travail en octobre et novembre derniers. La direction de l'Institut de Technologie a piloté le projet.

- composition

Président: Monsieur Jean-Paul Morissette
Directeur de l'Institut de Technologie
de Trois-Rivières

Vice-président: M. l'abbé Paul-Emile Thiffault,
Directeur de l'Ecole d'Aide Sociale

Secrétaire: Monsieur Raymond Loranger,
Directeur des Etudes au Pré-Universitaire
Centre des Etudes Universitaires de
Trois-Rivières

Conseiller: Monseigneur Albany Mélançon
Supérieur du Séminaire de Trois-Rivières

Conseiller: Monsieur l'abbé Charles-Henri Paul,
Supérieur du Séminaire de Nicolet.

Conseiller financier: Monsieur André St-Arnault,
Comptable agréé, Représentant public.

Conseiller: Monsieur André Beaubien
représentant des Enseignants et délégué par le
SPEQ

- travaux exécutés

La portée de ces travaux indique la nécessité de reconsidérer simultanément l'organisation scolaire de Trois-Rivières au niveau collégial et post-collégial.

B) La demande

Raisons qui justifient l'implantation d'un collège pour les deux régionales: Provencher et les Vieilles-Forges

Il s'agit d'assurer au plus grand nombre possible d'étudiants qui en ont les aptitudes, la possibilité de poursuivre des études plus longues et de meilleure qualité.

- de cultiver l'intérêt et la motivation chez les étudiants.
- de diminuer le nombre des échecs et des abandons prématurés.
- de favoriser une meilleure orientation des étudiants selon leurs goûts et leurs aptitudes.
- de hausser le niveau des études pré-universitaires et de l'enseignement professionnel.
- d'uniformiser le passage des études secondaires aux études supérieures
- et de mieux préparer les étudiants à entreprendre ces dernières.

Les 2 régionales: "Vieilles-Forges" et "Provencher" possèdent un groupe d'établissements qui dispensent actuellement les études post-secondaires.

La disposition géographique de ces établissements favorise l'organisation des études collégiales.

Un certain nombre de ces institutions expriment le désir de se regrouper pour dispenser les études de niveau collégial. Il est donc sensé, valable et important de mettre sur pied les structures d'un CEGEP pour ces deux régionales.

Le siège social

Actuellement, plus de mille élèves de niveau post-secondaire fréquentent l'Institut de Technologie de Trois-Rivières.

Les facilités administratives existantes semblent complètes et adéquates.

La disposition des locaux et l'équipement actuel donnent un rendement excellent pour une administration déjà compliquée.

Le personnel administratif est familier avec une gestion qui comporte présentement une distribution de cours théoriques et pratiques considérables.

La situation géographique de l'Institut de Technologie des Trois-Rivières en fait un noyau naturel.

Ayant considéré ces faits, le SIEGE SOCIAL du CEGEP pourrait être établi à l'Institut de Technologie de Trois-Rivières, 3500 rue De Courval, Trois-Rivières.

C) Profil du collège projeté

Unité de direction administrative

- fonctions d'enseignement à intégrer

1- Institut de Technologie de Trois-Rivières
inscription 1967-68

au niveau collégial: 1155 ét.

2- Institut de Papeterie de la Province de Québec
inscription 1967-68

au niveau collégial: 122 ét.

3- Ecole Normale Christ-Roi (privée)
inscription 1967-68

au niveau collégial: 80 ét.

4- Ecole d'Aide Sociale

inscription 1967-68

au niveau collégial: 87 ét.

5- Ecole des Infirmières

inscription 1967-68

au niveau collégial: 181 ét.

6- Séminaire St-Antoine

inscription 1967-68

au niveau collégial: 96 ét.

7- Centre des Etudes Pré-Universitaires

inscription 1967-68

au niveau collégial:180 ét.

8- Ecole Normale Maurice Duplessis (niveau collégial)

inscription:150 ét.

- fonctions d'enseignement non-intégrées

- Les institutions de Nicolet (collèges
classiques 4 filles et garçons et Ecole Normale)

- Le Séminaire Saint-Joseph

Unité de direction pédagogique

- structure pédagogique

La structure proposée par le Comité d'organisation modifie l'organigramme-type d'un CEGEP. Elle prévoit des cadres parallèles pour l'enseignement général et l'enseignement professionnel.

- enseignements offerts

Volet formation générale

Le CEGEP peut compter au départ sur un noyau restreint de professeurs: ceux du Séminaire Saint-Antoine, de l'Ecole Normale du Christ-Roi et de l'Institut de Technologie; privé des fortes équipes du Séminaire Saint-Joseph le CEGEP prendrait un caractère technique prononcé.

Volet formation professionnelle

- Technologie des métaux
- Technologie du papier
- Technologie de la construction
- Electrotechnique
- Techniques des sciences humaines
- Techniques paramédicales
- Technologie industrielle

Unités du corps enseignant - étudiant - de l'équipement

La note suivante, préparée par M. Pierre Martin, situe le double problème de l'organisation de l'enseignement collégial et universitaire à Trois-Rivières.

Avertissement

Cette note est soumise conjointement par Gérard Martin, Pierre Vander Donckt et Pierre Martin, à la suite d'une réunion plénière de la Mission des CEGEP à Trois-Rivières et d'une rencontre privée avec Mgr Albani Melançon, recteur du Séminaire St-Joseph de Trois-Rivières.

Note sur l'organisation de l'enseignement collégial et universitaire à Trois-Rivières

A l'occasion de la rencontre du 14 décembre de la Mission avec le Comité d'organisation du CEGEP de Trois-Rivières, il nous a été donné de constater une situation qui risque de compromettre la mise sur pieds et le développement du CEGEP.

Cette situation se résume ainsi:

- a) seules des institutions de formation professionnel-

le se regroupent dans le CEGEP - Liste en Annexe A -
(à l'exception du Séminaire St-Antoine, 100 étudiants)

- b) les institutions de formation générale "se réservent" pour la "fonction universitaire", dont la définition cependant est vraiment originale.

Cette réserve des institutions d'enseignement général compromet le projet de CEGEP sous deux aspects, celui du personnel enseignant et celui des équipements. La situation se présente comme suit:

- le Centre d'Etudes Universitaires, dont la moitié de ses 1000 élèves est de niveau CEGEP est disposé à cesser ses enseignements de ce niveau et donc à céder ses élèves, mais n'envisage aucunement le transfert de professeurs au CEGEP. La diminution de moitié des effectifs étudiants amènerait "tout simplement" une réduction de la charge d'enseignement;
- l'Ecole Normale Duplessis, qui ne compte que 150 élèves de niveau collégial sur plus de 1,000 n'envisage évidemment aucun transfert de professeur;
- le Séminaire de Trois-Rivières veut conserver toute son organisation pédagogique de niveau collégial, pour deux raisons, dont la première bénigne en apparence,

ouvre sur la seconde, qui paraît être la vraie:

- 1o terminer "le vieux stock"
- 2o installer au Séminaire le "Centre Universitaire" nouveau style qui constituerait un continuum de 5 ans: junior college (CEGEP "pré-universitaire") et senior college (premier diplôme universitaire).

Evidemment, cette perspective cadre parfaitement avec un CEGEP qui ne serait que professionnel.

De fait, à l'étude du dossier remis à la Mission par le comité d'organisation, force nous est de poser de sérieuses questions sur la capacité du CEGEP d'organiser les enseignements correspondant aux profils pré-universitaires.

Pour organiser ces enseignements, le CEGEP serait obligé de recruter des professeurs à la pièce, dans diverses institutions telles l'Ecole Normale du Christ-Roi, le Séminaire, le Centre Universitaire.

Il est certain que le "prestige" et surtout les conditions de travail (+/- 6 périodes d'enseignement par semaine) dont jouissent les professeurs du centre universitaire ne faciliteraient pas ce recrutement. La perspective, également, pour le Séminaire de se transformer en "collège universitaire" retiendrait évidemment ses professeurs.

La précarité du projet d'établir un CEGEP complet est aussi soulignée par l'affectation actuelle des équipements. Le CEGEP ne disposerait pas, en effet, de locaux suffisants pour recevoir des élèves de profils pré-universitaires, en tous cas pas sur un même campus, ce qui risque de répéter le "modèle Ahuntsic" (Institut de Technologie Laval- St-Ignace).

Assez paradoxalement, il existe actuellement à Trois-Rivières assez d'équipement pour loger en unités physiques:

- a) un CEGEP complet,
- b) un centre universitaire,
- c) un secondaire privé
 - pour filles
 - pour garçons .

Le problème vient du fait que les fonctions d'enseignement dépendent d'unités administratives éparpillées et qu'au surplus elles sont logées "aux mauvais endroits".

C'est donc en agissant sur ces deux registres qu'il serait possible de régler le problème, et assez facilement, si l'on se place dans la nouvelle conjoncture créée par

- la création d'un CEGEP;
- la loi-cadre de l'enseignement supérieur et la création d'un (nouveau) centre universitaire;

- la loi-cadre de l'enseignement privé.

RECOMMANDATION GLOBALE

- 1- Que le CEGEP soit logé dans les édifices actuels de l'Institut de Technologie et de l'École normale Duplessis.
- 2- Que le ministère acquière le Séminaire St-Joseph pour y loger le Centre Universitaire; (regroupant, dans une nouvelle structure, le centre d'études universitaires et l'école normale).
- 3- Que le Séminaire St-Joseph acquière le Séminaire St-François (franciscains) et y installe le secondaire privé pour garçons.

NOTE:

- Cette solution était envisagée par nous;
- elle nous a été proposée par Mgr Melançon lors d'une rencontre privée le 14/12/67 dans l'après-midi;
- le personnel de l'école normale est inquiet à l'idée de déménager;
- le comité d'organisation voit la proposition d'un bon oeil.

RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES

Nous recommandons :

- 1- que la Mission confirme la nécessité et l'intention de créer à Trois-Rivières un collège d'enseignement général et professionnel;
- 2- que la Mission garde contact avec le comité d'organisation pour que le milieu continue à supporter le projet;
- 3- que le ministère de l'Education cesse de subventionner toute activité du centre d'Etudes Universitaires au niveau collégial et confirme la juridiction du CEGEP sur les enseignements de ce niveau;
- 4- que la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur analyse de très près le budget du Centre d'Etudes Universitaires, spécialement sous l'aspect de la charge du personnel enseignant;
- 5- que le ministère de l'Education mette l'édifice de l'Ecole normale Duplessis à la disposition du CEGEP de façon à ce que celui-ci dispose d'un campus complet;
- 6- que la Direction Générale de la Formation des Maîtres analyse les implications de ce réaménagement et précise le calendrier d'application;

- 7- que le groupe "recherche et développement" chargé d'étudier les modalités d'implantation des centres universitaires étudie en priorité le cas de Trois-Rivières et précise, de concert avec les Directions Générales de la formation des maîtres et l'Enseignement Supérieur, les structures nouvelles à mettre en place pour intégrer l'école normale et le centre d'études universitaires à un futur centre universitaire;
- 8- que la Direction Générale de l'Équipement s'occupe activement de l'acquisition du Séminaire St-Joseph et du déménagement de l'école normale dans ces locaux;
- 9- que le sous-ministre convoque sans délai une réunion "au sommet" groupant les sous-ministres intéressés et les directeurs généraux de la formation des maîtres, de l'enseignement supérieur, de l'enseignement collégial en y invitant quelques représentants de la Mission et du groupe "recherche et développement";
- 10- que soit constitué un "comité spécial Trois-Rivières" pour assurer le suivi des décisions prises.

Pierre Martin

15/12/67

DOSSIER DU CEGEP DE ROSEMONT (MONTREAL)

\

DOSSIER DE ROSEMONT

A) Le comité d'organisation

- date de formation

Le comité s'est formé en février 1967 alors qu'il était question d'une seule corporation intégrant le Collège Sainte-Croix et Cardinal Léger.

L'idée fut abandonnée; le Collège Marie-Anne et le Collège des Eudistes se regroupèrent en un deuxième comité en octobre dernier. L'Ecole Normale Cardinal-Léger, représentée au comité, a peu participé.

- composition

Monsieur André Champagne
directeur du Service des Parcs de la Ville de Montréal

Monsieur Jean-Paul Beauregard
directeur du Service des Relations des Employés à
Union Carbide Canada Ltd représentant des parents
des étudiantes du Collège Marie-Anne.

Monsieur René Boileau
directeur intérimaire et adjoint de l'Institut
d'Aérotechnique du Québec

Monsieur Laurent Méthot
directeur des études au collégial, Collège des Eudistes

Monsieur Gaston Couture,
notaire, représentant des parents des étudiants
du Collège des Eudistes

Père Antoine Thériault, c. j. m.
supérieur du Collège des Eudistes

Mademoiselle Suzanne Payette
technicienne en chef au laboratoire de
bio-chimie à l'Hôpital Notre-Dame

Monsieur Robert Petitpas
Centre de la main-d'oeuvre du Canada

Soeur Reina Lamyre, s.s.a.
Principale de l'Ecole Normale Cardinal Léger

Père Clément Légaré cjm
recteur du Collège des Eudistes

Frère Laprotte, f.i.c.
directeur des études
Ecole classique Saint-Pierre-Claver, CECM

Madame Lyse Beauregard-Dufresne
professeur à l'Ecole Normale Cardinal Léger

Monsieur Patrick McDonald
professeur au Collège des Eudistes - SPE

Monsieur Jean-Marie Barrette,
professeur au Collège Marie-Anne

Soeur Marie-de-Lourdes s s.a.
recteur au Collège Marie-Anne

Mademoiselle Danielle Champoux
étudiante au Collège Marie-Anne

Mademoiselle Diane Racine
étudiante à l'Ecole Normale Cardinal Léger

Monsieur Daniel Ginter
étudiant au Collège des Eudistes

- travaux exécutés

Le comité s'est adjoint le concours des deux
personnes du milieu de l'Enseignement spécialisé
(MM. Boileau et Mayano) afin d'explorer les secteurs
de l'enseignement professionnel que le CEGEP pour-
rait offrir au départ.

B) La demande

A.- La situation exceptionnelle des institutions en cause:

- . campus déjà organisé dans un quadrilatère unique
- . édifices vastes, modernes, équipés, à fins variées
- . vaste terrain disponible pour le développement qui
- . s'imposera dans l'avenir
- . bassin de population dense, en développement croissant
- . au centre d'un réseau important d'écoles secondaires
- . multiples facilement accessibles par les artères commerciales et le service d'autobus de la CTN
- . centre scolaire nécessaire à ce niveau pour desservir
- . l'Est et le Nord-Est de Montréal.

Tous les documents de ce dossier illustrent les avancés ci-dessus.

B.- La démarche formelle de la direction de l'Institut Cardinal Léger, par la Supérieure générale de la Congrégation des Soeurs de Sainte-Anne, en vue d'offrir son complexe et ses services pour l'établissement du siège social et administratif du CEGEP de Rosemont (août 1967).

C.- L'accueil favorable du projet et le désir de collaborer des autres institutions du campus, et de son personnel.

D.- Le besoin du secteur au plan de l'enseignement professionnel, inexistant à ce niveau, et l'attente de l'industrie et du commerce de Rosemont et de l'Est de Montréal, comme de son Nord-Est.

E.- La préparation des étudiants du milieu à l'Université.

Pour tous les motifs invoqués ci-devant, le Comité d'organisation demande la création d'une Corporation publique d'enseignement post-secondaire régissant le CEGEP de Rosemont

- . dont le siège social sera à l'INSTITUT CARDINAL LEGER
- . qui regroupe

- dans l'Institut Cardinal Léger, le secteur collégial
 - du Collège Marie-Anne
 - de l'École Normale Cardinal Léger
 - de l'École de Musique Wilfrid Pelletier

- le Collège des Eudistes (collégial)

- . dans le quadrilatère: beaubien, 14e avenue, boulevard
Rosemont, boulevard Pie IX

- . pour desservir le quartier Rosemont
 - sans être fermé aux provenances plus excentriques
- . du côté de l'Est: Pointe-aux-Trembles, Ville d'Anjou, Ville
St-Léonard, etc.
- . du côté du nord: Ville Saint-Michel, Montréal-Nord, Rivière-
des-Prairies, etc.

c) Profil du collège projeté

Unité de direction administrative

- fonctions d'enseignement à intégrer

1- Dans l'Institut Cardinal-Léger:

Collège Marie-Anne

inscription 1967-68

au niveau collégial: 71 ét.

2- Collège des Eudistes

inscription 1967-68

au niveau collégial: 244 ét.

- autres fonctions d'enseignement dans
l'Institut Cardinal-Léger

La corporation de l'Ecole Normale se propose d'engager des pourparlers avec la Corporation du CEGEP pour louer les locaux dont elle aura besoin. Le Secondaire s'éteint. L'Ecole de Musique prendra les dispositions requises par les circonstances. La C.E.C.M. entend, de son côté, louer 900 places-élèves pour donner le Secondaire V en septembre '68.

Unité de direction pédagogique

- Structure pédagogique

"Il ne s'agit pas de transformer douloureusement des structures en place; il s'agit de créer du neuf, à partir d'éléments disponibles". C'est dans cet esprit que le comité recommande la mise sur pied des secteurs et départements du CEGEP.

- Enseignements offerts

Volet formation générale

Pour offrir les programmes de formation générale, le collège comptera sur les professeurs des Eudistes qui enseignent au Collégial, ceux du Collège Marie-Anne et une dizaine de l'Ecole Normale Cardinal Léger.

Volet formation professionnelle

Le comité, après analyse de l'annuaire de l'enseignement collégial du Ministère, estime que le CEGEP pourrait offrir dès septembre 1968 les cours suivants:

- Secrétariat médical
- Secrétariat exécutif
- Bibliothéconomie
- Comptabilité
- Informatique

Unité du corps enseignant

Consultés, les professeurs impliqués ne voient aucun problème dans le regroupement des deux Collèges.

Le SPE a négocié une convention similaire dans les deux Collèges.

Unité du corps étudiant

Les associations ont consulté leurs membres - l'accord est unanime. Par ailleurs, la majorité des étudiantes de l'Ecole Normale continueront leurs études dans la ligne de la formation des maîtres.

Unité de l'équipement

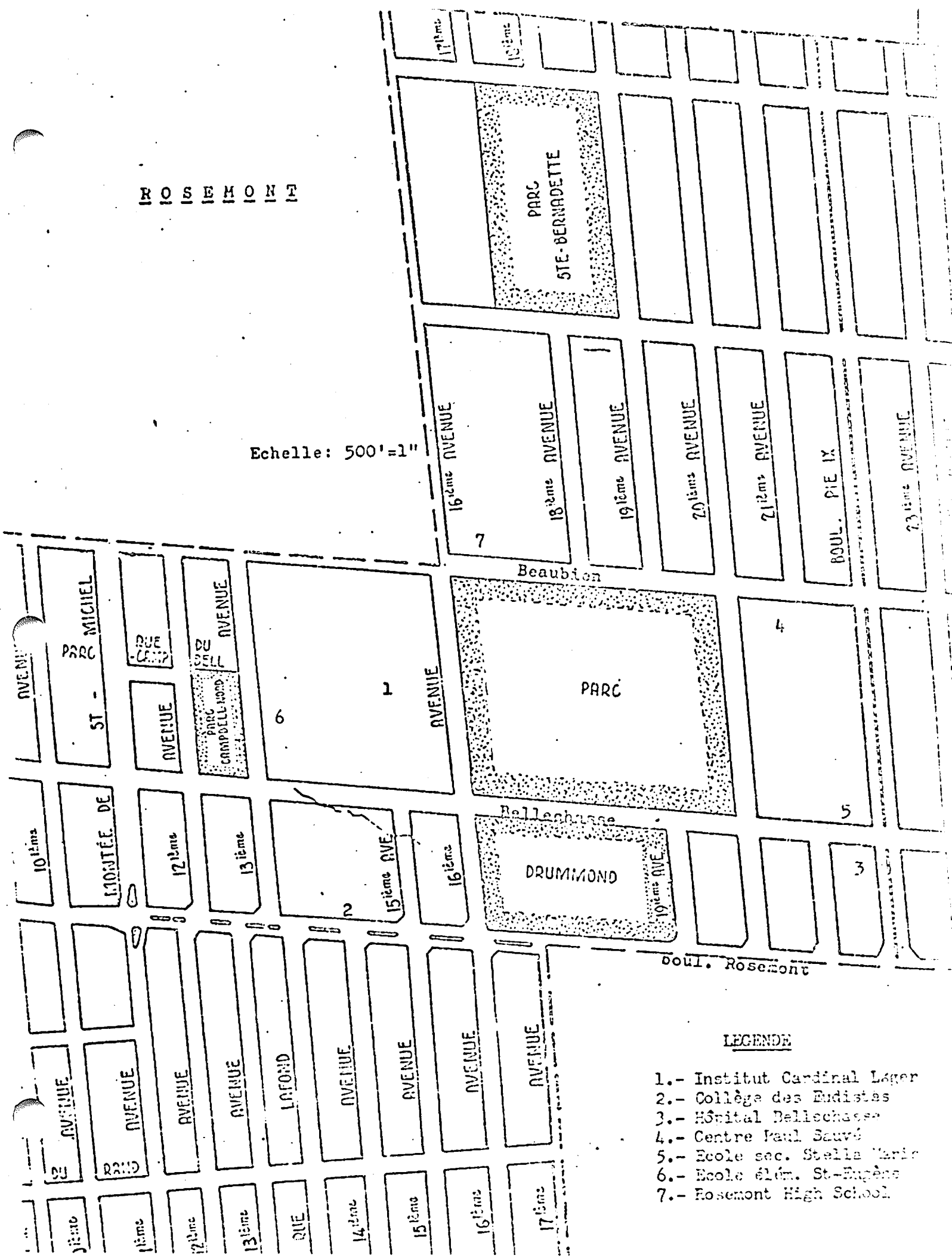
L'édifice principal: L'Institut Cardinal Léger

La Congrégation des Soeurs Sainte-Anne est disposée à négocier la vente de l'Institut à la condition que le Ministère indique clairement son intention de l'acquérir d'ici peu. Certains aménagements devront être effectués pour que l'édifice réponde aux besoins du CEGEP.

De son côté, le Collège des Eudistes se prépare à oeuvrer exclusivement au niveau secondaire dès le printemps.

ROSEMONT

Echelle: 500' = 1"



LEGENDE

- 1.- Institut Cardinal Léger
- 2.- Collège des Eudistes
- 3.- Hôpital Bellechasse
- 4.- Centre Paul Sauvé
- 5.- Ecole sec. Stella Marie
- 6.- Ecole élém. St-Eugène
- 7.- Rosemont High School

DOSSIER DU CEGEP DE SAINT-LAURENT (MONTREAL)

DOSSIER DE SAINT-LAURENT

A) Le comité d'organisation

- date de formation

Le comité s'est constitué au printemps '67. Il groupait au départ le Collège Saint-Laurent, le Collège Basile-Moreau et l'Ecole Normale Ville-Marie. S'y sont adjoints en cours de route des représentants de l'Institut d'Aérotechnique, de Technologie de Vaudreuil et des Ecoles d'infirmières.

- composition

- 1- Me Jean-Marc Poulin, avocat
de l'Association des Hommes d'Affaires de Saint-Laurent,
- 2- M. Louis-Philippe Boisseau, principal d'école,
Ecole Normale Ville-Marie,
- 3- Père Denis Olivier, c.s.c. recteur,
Collège Saint-Laurent
- 4- M. Bernard Bélanger, ingénieur
Association des Citoyens du Nord-Ouest de Saint-Laurent
- 5- Me Marcel Bélanger, avocat
Association des Anciens du Collège Saint-Laurent
- 6- M. Aimé Boileau, commissaire d'école
Commission des Ecoles Catholiques de Saint-Laurent
- 7- M. Jean-Marc Brousseau, professeur,
Président de l'Association des professeurs de l'Ecole
Normale Ville-Marie.
- 8- M. Jean-Claude Cyr, étudiant
Association des étudiants du Collège Saint-Laurent
- 9- Soeur Alice Ducharme, c.s.c. directrice générale,
Collège Basile-Moreau,
- 10- M. Angré Langis, chimiste,
Compagnie Ayers-McKenna,

- 11- M. Clovis Tougas, médecin vétérinaire
Commission Sociale Régionale Vaudreuil-Soulanges,
- 12- M. Lionel Gendreau, directeur des Etudes
Commission des Ecoles Catholiques de Pointe-Claire
et Beaconsfield,
- 13- M. Ernest W. Manuel, professeur
prés. de SPEQ à l'Institut d'Aérotechnique du Québec,
- 14- M. René Boilcau, directeur interne et directeur adjoint,
Institut d'Aérotechnique du Québec
- 15- M. Jean-Louis Bournival, professeur
de SPEQ (CSN)
- 16- M. F. Louis Mayano, directeur
Institut de Technologie de Vaudreuil
- 17- Madame Louise Lawlor, professeur
de l'Association des Professeurs du Collège Basile-
Moreau (SPE - CSN)
- 18- M. Jean-Noel Rouleau, professeur
du Syndicat des Professeurs (SPE - CSN) du Collège
de Saint-Laurent,
- 19- M. Noel Michaud, observateur,
Institut de Technologie de Vaudreuil,
- 20- M. Paul Tiszai, représentant des professeurs, SPEQ.,
observateur, de l'Institut de Technologie de Vaudreuil.
- 21- M. Marcel Leblanc, directeur adjoint, observateur,
de l'Institut de Technologie de Vaudreuil,
- 22- M. H. Denis, observateur
de SPEQ de l'Ecole Normale Ville-Marie.

- travaux exécutés

La Mission a rencontré des membres du comité à plusieurs reprises au cours de l'automne et tout le comité à Saint-Laurent en octobre. Elle recevait alors le dossier du CEGEP et le dossier de consultation.

B) La demande

Tenant compte du fait que le Collège de Saint-Laurent est devenu propriété du Gouvernement du Québec,

- que le Collège de Saint-Laurent donne présentement un enseignement général (niveau collégial),
- que le Collège Basile-Moreau est intéressé à un collège d'enseignement général et professionnel,
- que l'Ecole Normale Ville-Marie porte intérêt à un CEGEP,
- que l'Ecole des Infirmières de Notre-Dame de l'Espérance s'intéresse au regroupement post-secondaire,
- que l'Ecole des Infirmières de Notre-Dame du Sacré-Coeur de Cartierville voit d'un bon oeil un tel regroupement,
- que l'Institut de Technologie de Vaudreuil souhaite fortement l'union à un éventuel CEGEP à Saint-Laurent,
- que l'Institut d'Aérotechnique du Québec désire un tel regroupement,
- que c'est aussi l'intention du Comité d'organisation de s'intéresser aux besoins et aux développements de l'industrie, du commerce et des affaires de la région,

le dit Comité d'organisation demande à la Mission de l'enseignement post-secondaire de porter une attention spéciale à la possibilité de mettre sur pied un Collège d'Enseignement Général et Professionnel sur le territoire nord-ouest de Montréal, notamment à Saint-Laurent, territoire qui pourrait éventuellement couvrir non seulement le territoire de Saint-Laurent et ses environs, mais aussi qui pourrait s'étendre jusqu'à Vaudreuil et Rigaud.

C) Profil du Collège projeté

Unité de direction administrative

- fonctions d'enseignement à intégrer

1- Le Collège de Saint-Laurent

inscription 1967-68

au niveau collégial: 350 ét.

2- Le Collège Basile-Moreau

inscription 1967-68

au niveau collégial: 402 ét.

inscription 1966-67

au niveau collégial

- cours commercial: 25 ét.

- baccalauréat en musique: 10 ét.

- dispense l'enseignement aux niveaux
secondaire et collégial.

3- Ecole Normale Ville-Marie (niveau collégial)

inscription 1966-67

au niveau collégial: 760 ét.

4- Ecole des Infirmières de Notre-Dame de l'Espérance

inscription 1966-67

au niveau collégial: 64 ét.

5- Ecole des Infirmières de Notre-Dame du Sacré-Coeur
inscription 1966-67
au niveau secondaire: 234 ét.

6- Institut d'Aérotechnique
inscription 1966-67: 236 ét.

Note: Les modalités d'intégration de cet institut
seront définies entre la corporation du CEGEP
et le Ministère.

Unité de direction pédagogique

- Structure pédagogique

Le comité propose les structures du Guide publié par le Ministère.

- Enseignements offerts

Volet formation générale

Le CEGEP offrira la majorité des options au programme conduisant à l'Université. Le Collège Basile-Moreau et le Collège Saint-Laurent donnent l'équivalent de chacune de ces orientations.

Volet formation professionnelle

- Eau et assainissement
- Aéronautique
- Travaux publics et bâtiments
- Animation sociale et culturelle
- Electrotechnique
- Mécanique industrielle
- Nursing

Unité du corps enseignant

Difficile à réaliser, l'intégration des professeurs du "général" et du professionnel devra être l'objet d'une surveillance particulière de la part de la DIGEC.

Unité du corps étudiant

Aucune difficulté majeure n'est prévue.

Unité de l'équipement

L'édifice principal: Le Collège Saint-Laurent

- propriété du Gouvernement
- loge l'Ecole Normale Ville-Marie

Les édifices complémentaires:

- l'Institut de Technologie de Vaudreuil (utilisation de laboratoires et de l'usine de traitement d'épuration des eaux)
- l'Institut d'Aérotechnique (utilisation des laboratoires).

Note: la création du CEGEP contribue à aggraver la situation financière du Collège Basile-Moreau dans la mesure où ledit collège n'entend pas louer de locaux au CEGEP et ne pourra par ailleurs soutenir un enseignement privé. L'administration de l'institution en a averti la Mission. Ce problème financier sera réglé séparément.

DOSSIER DU CEGEP DU BOIS-DE-BOULOGNE (MONTREAL)

DOSSIER DE BOIS-DE-BOULOGNE

A) Le comité d'organisation

- date de formation

Le comité s'est formé en février 1967. Il a été élargi à la demande de la Mission en octobre afin qu'y soient représentés tous les secteurs constituants.

La direction du Collège Saint-Paul a pris l'initiative du projet.

- composition

Représentant le conseil d'administration de l'Ecole Normale Ignace-Bourget:

- 1- Soeur Alexandra Gagnon: directrice
- 2- Soeur Emilia Legault: assistante aux études
- 3- Soeur Louise Trahan: directrice des étudiantes
- 4- Monsieur Gérard Larivière: professeur

Représentant le conseil d'administration de l'Ecole d'Administration Institutionnel:

- 5- Soeur Dolorès Girard: directrice

Représentant à titre d'observateur le Collège André-Grasset:

- 7- Monsieur André Burelle: directeur des philosophes.

Représentant le Conseil d'administration du Collège
Saint-Paul:

8- Monsieur Pierre Archambault, président du Conseil
d'adm.

9- Me Jean-Luc Trempe; vice-président du Conseil d'adm.

10- Monsieur René Godbout: recteur

11- Monsieur Mathieu Girard: directeur des études

Représentant les professeurs:

a) de l'Ecole Normale Ignace-Bourget

12- Monsieur Robert Dubois: prof. de math. et de phys.

13- Monsieur Gérard Larivière: prof. d'histoire

b) du Collège Saint-Paul

14- Monsieur J. Jacques Deguire, prof. de Français

15- Monsieur Paul Charbonneau, ptre, prof. de philo.

c) de l'Ecole d'Infirmières

16- Mademoiselle Thérèse Montpetit.

Représentant les parents:

a) de l'Ecole Normale Ignace-Bourget

17- Madame Paul Desaulniers

18- Monsieur Jean Delorme

b) du Collège Saint-Paul

19- Monsieur Claude Barrière

20- Madame Liliane D'Amours

Représentant spécial:

21- Monsieur André Cournoyer: directeur du service du
Bien-être social de la Cité de Montréal.

- travaux exécutés

Un premier projet de CEGEP fut présenté en mars '67 en vue de la création immédiate d'une corporation. Abandonné en juin, il fut repris en septembre et considérablement enrichi. La Mission en a pris connaissance sur place en octobre.

B) La demande

Les besoins de la population du nord de Montréal, l'existence d'un campus naturel dont le terrain représente une superficie totale d'environ 1,500,000 pi.c., la capacité des deux institutions de construction très récente qui éloigne la nécessité d'immobilisation, la qualité du personnel enseignant des diverses maisons qui se regroupent motivent la demande du Comité d'organisation

C) Profil du collège projeté

- Unité de direction administrative

- fonctions d'enseignement à intégrer

1- Le Collège Saint-Paul

inscription 1967-68

au niveau collégial: 298 ét.

2- L'Ecole Normale Ignace-Bourget

inscription 1967-68

au niveau collégial: 210 ét.

Note: la première année du Brevet B ne se
donnera plus en septembre '68.

3- L'Ecole d'Administration Institutionnelle

inscription 1967-68

au niveau collégial:

4- L'Ecole d'Infirmières de l'Hôpital du Sacré-Coeur

inscription 1967-68

au niveau collégial:

5- Le Collège André-Grasset (niveau collégial)

inscription 1967-68

au niveau collégial: 176 ét.

Note: Le Collège-Grasset cède son niveau collégial au
CEGEP. Le niveau secondaire du Collège Saint-Paul
passera au Collège Grasset si les deux parties
s'entendent sur les modalités de transfert.

-Unité de direction pédagogique

- structure pédagogique

4 secteurs seront mis sur pied:

- la bibliothèque et l'audio-vidéothèque
- les sciences et techniques biologiques et physiques
- les sciences et techniques humaines et de l'administration
- les arts et lettres

- enseignements offerts

. Programme CEGEP

Volet formation générale

la presque totalité des cours conduisant aux facultés.

Volet formation professionnelle

- nursing
- administration
- affaires
- comptabilité
- archives médicales
- assistance sociale
- éducation familiale

Dans ses débuts tout au moins, le CEGEP Bois-de-Boulogne développerait un éventail d'options professionnelles qui ne s'offrent pas au CEGEP Ahuntsic, réalisant avec ce dernier une complémentarité sur le plan professionnel.

Unité du corps enseignant

Les professeurs de Saint-Paul, d'Ignace-Bourget, de l'E.A.I et de Grasset ne sont pas syndiqués.

Les professeurs du Nursing appartiennent au S.P.I.Q.

Unité du corps étudiant

La C.E.C.M. a demandé à Saint-Paul d'offrir le Secondaire V à 500 ou 600 étudiants en septembre '68. Ces étudiants ne seraient pas sous la juridiction du CEGEP. Il s'agirait d'une simple location de locaux. La Mission favorise cette mesure temporaire, surtout si le Secondaire de Saint-Paul passe au Grasset.

Unité de l'équipement

- L'édifice principal:

L'Ecole Normale Ignace-Bourget

La corporation Ecole Normale Ignace-Bourget s'est engagée à vendre à la nouvelle corporation les terrains, bâtiments et équipements dont elle est actuellement propriétaire (résolution du conseil d'administration - 28 mars 1967)

- L'édifice complémentaire:

Le Collège Saint-Paul

L'édifice du Collège Saint-Paul passera au CEGEP selon les modalités suivantes:

1o le conseil d'administration du Collège Saint-Paul achète le terrain du collège.

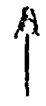
2o le ministère incorpore le conseil d'administration du CEGEP en vertu du Bill 21.

3o le conseil d'administration du Collège Saint-Paul vend au conseil d'administration du CEGEP le Collège Saint-Paul pour la somme nominale de \$1.

La capacité de ces deux édifices est de l'ordre de 2,500 place-élèves.

AUTOROUTE
(sortie #3)

vers
Ville St-Lau-
rent



Boul. de l'Acadie

E. N. I.-B.

Bois-de-Boulogne

C. S. P.

Henri-Bourassa



Boul. Saint-Laurent

DOSSIER DU CEGEP DE JOLIETTE

\

DOSSIER DE JOLIETTE

A) Le comité d'organisation

- date de formation

La formation du premier comité remonte à décembre 1964. En 1965, on tenta de mettre sur pied un comité provisoire. Les travaux furent suspendus jusqu'au printemps 1967.

- composition

Ecole des Infirmières de Joliette: Sr Rolande Boulet, f.c.s.p.

Ecole de Métiers de Joliette: M. Georges Timmons

Ecole Normale de Joliette: Sr. Eugénie Mondat, c.n.d.

Institut Familial Bilingue de St-Jacques:

Sr Hélène Bissionnette, s.s.

Séminaire de Joliette: P. André Brien

Association parents-maîtres
du diocèse de Joliette:

M. Albert Bergeron

Clubs sociaux:

M. Roger Cloutier

Commerce et économie

M. Roch Malo

Coopératives:

M. Normand Lemire

Etudiants:

M. Jean-Pierre Malo

Syndicats et associations
de professeurs:

M. Philippe Baillargé

M. René Laurin

M. Bernard Ling

Commission scolaire
régionale Lanaudière:

Me Claude Edouard Hézu

Territoire régionale Le Gardeur

Collège de l'Assomption: M. Charles-Auguste Boutin, père

Association des étudiants
du Collège de l'Assomption: M. Jean Delage

Association des parents des
étudiants du Collège de
l'Assomption: M. Roger Lebeau

Chambre de commerce
régionale de l'Assomption: Dr Marcel Picard

Professeurs du niveau
collégial: M. Gaston Pilotte

Corps publics

Ville de l'Assomption: M. Jean Perreault

Secrétaire: M. Jean-Louis Marchand

Secrétaire-adjoint: M. Laurent Grenier.

- travaux exécutés

Le comité a remis un avant-projet à la Mission
en octobre 1967 et son dossier complet le 12 décem-
bre dernier.

B) La demande

Se basant sur les réponses reçues des institutions consultées, le Comité d'organisation d'un collège d'enseignement général et professionnel formule les demandes suivantes au ministre de l'Education du Québec.

ATTENDU qu'il est urgent d'unifier les études post-secondaires en vue d'assurer un meilleur service aux étudiants;

ATTENDU que notre région se doit de posséder ce collège, tel que proposé par le bill 21 pour répondre aux besoins de la clientèle de ce niveau;

ATTENDU que les recherches faites ont prouvé que nous sommes en mesure d'offrir ce service à la population de la région délimitée par les comtés de Berthier, Joliette, Montcalm et une partie de celui de l'Assomption.

CONSIDERANT l'accord des institutions (Commission scolaire régionale Lanaudière, Ecole des Infirmières de Joliette, Ecole de Métiers de Joliette, Institut Familial Bilingue de St-Jacques, Séminaire de Joliette) dans le but de fournir les ressources humaines et matérielles pour réaliser cet objectif

Nous demandons la permission de créer, avant le mois de septembre 1968, un collège d'enseignement général et professionnel, avec siège social à Joliette.

Le nom proposé pour cette institution est: "Collège d'enseignement général et professionnel de Joliette";

Note: Considérant la ferme détermination de notre population d'exiger la création d'un collège d'enseignement général et professionnel, nous demandons au ministre de l'Education la rétroactivité de la gratuité des cours dispensés au niveau collégial depuis septembre 1967.

C) Profil du collège projeté

Unité de direction administrative

- fonctions d'enseignement à intégrer

1- Ecole des Infirmières de Joliette

inscription 1967-68

au niveau collégial: 51 ét.

2- Ecole de Métiers de Joliette (niveau technique)

inscription 1967-68

au niveau collégial: 99 ét.

3- Institut familial bilingue de St-Jacques

inscription 1967-68

au niveau collégial: 23 ét.

4- Séminaire de Joliette

inscription 1967-68

au niveau collégial: 312 ét.

- fonctions d'enseignement non-intégrées

- Collège l'Assomption

- Ecole Normale de Joliette.

Cette institution donne le cours conduisant au Brevet B. La direction espère que le CECEP donnera des cours en psycho-pédagogie en Collège III pour former les maîtres du niveau élémentaire de la région.

Unité de direction pédagogique

- Structure pédagogique

Le comité propose la structure de départ d'un CEGEP que propose le guide publié par le Ministère.

- Enseignements offerts

Volet formation générale

Le Séminaire de Joliette offre présentement des cours préparatoires à l'Université. Le personnel enseignant de cette institution est en mesure d'assurer l'enseignement général du collège projeté. Pour ce, il faudra compléter les cadres du personnel, mais il s'agira d'une augmentation relativement peu considérable du nombre des professeurs.

Volet formation professionnelle

- en septembre 1968:

- a) - sciences graphiques (dessin industriel)
 - électrotechnique
 - bâtiments et travaux public
 - mécanique industrielle
- b) - nursing
- c) - éducation familiale

Plus tard et si autorisé:

- Technologie agricole
- Technologie para-médicale
- Secrétariat administratif
- Assistance sociale
- Formation des maîtres.

Unité du corps enseignant

Un comité de liaison des professeurs du niveau collégial des territoires régionaux Lanaudière et Le Gardeur s'est tenu en relation avec le comité d'organisation devant la phase préparatoire; il entend poursuivre son travail d'unification du corps enseignant aussi longtemps que nécessaire.

Le SPEQ et le SPIQ ont des sections à Joliette.

Unité du corps étudiant

Les associations d'étudiants sont particulièrement bien informées des répercussions qu'entraîne la création du CEGEP et entendent unifier leur action dès que possible.

Les étudiants réclament la rétroactivité de la gratuité scolaire pour l'année scolaire 1967-68 si la corporation entre en fonction immédiatement.

Unité de l'équipement

L'édifice principal:

Le Séminaire de Joliette.

Les locaux du Séminaire peuvent absorber près de 3,000 étudiants ce qui suffit largement pour loger les effectifs prévus. Certains locaux spécialisés devront être aménagés pour des cours du type professionnel que dispensera l'Ecole des Métiers temporairement.

Les propriétaires du Séminaire sont disposés à négocier la vente de l'édifice au CEGEP.

DOSSIER DU CEGEP DE SHAWINIGAN

DOSSIER DE SHAWINIGAN

A) Le comité d'organisation

- date de formation

Le Comité s'est formé au printemps de 1965.

Il a été actif de février à novembre 1967.

La direction du Séminaire Sainte-Marie en a dirigé les travaux.

- composition

M. Jean-Louis Arvisais
Professeurs à l'Institut de Technologie de
Shawinigan. Représentant du SPEQ.

M. Gaston Béland
Attaché au bureau interrégional de Trois-Rivières
Ministère de l'Éducation.

Frère Henri-Paul Cauchon, F.I.C.
Collège Universitaire Scientifique de Shawinigan

Mme Gisèle Cossette
Commissaire, Commission scolaire de Shawinigan,
Commission scolaire régionale de la Mauricie.

Dr. Honoré Cossette
Président, Commission scolaire Régionale de la
Mauricie.

M. Gérard Defonds
Directeur-adjoint, services administratifs,
Institut de Technologie de Shawinigan.

M. Gilles Dufresne
Architecte-urbaniste, Cité de Shawinigan,
Représentant les associations volontaires de
la ville de Shawinigan.

M. Jean-Guy Farier
Professeur à l'Institut de Technologie
de Shawinigan, Représentant du SPEQ.

Soeur Françoise Gravel, s.g.c.
Directrice, École Normale St-Pie X, Shawinigan.

- composition (suite)

M. André Guillemette
Professeur au Séminaire Ste-Marie de Shawinigan.
Représentant du SPE.

M. Albert Landry
Directeur, Institut de Technologie de Shawinigan.

Chanoine Jacques Matteau
Recteur, Séminaire Ste-Marie de Shawinigan.

Soeur Aline Melançon, s.g.c.
Directrice
Ecole des infirmières, Hôpital Ste-Thérèse.

M. Raymond Pagé
Professeur au Séminaire Ste-Marie de Shawinigan
Représentant du SPE.

M. Jean Pronovost
Directeur des études
Séminaire Ste-Marie de Shawinigan

M. Fernand Proulx
Directeur adjoint-services aux étudiants
Institut de Technologie de Shawinigan
Représentant l'Association des Parents des
étudiants du Séminaire Ste-Marie.

M. Vladimir Sokolyk
Directeur adjoint-services pédagogiques
Institut de Technologie de Shawinigan

Le président du comité et M. le chanoine
Jacques Matteau;

Le secrétaire, M. Jean Pronovost.

- travaux exécutés

Un premier projet remis à la Mission en
mars, fut jugé incomplet. Réunis de nouveau
en septembre, les animateurs du Comité ont
fourni un effort considérable pour aplanir
les difficultés du projet. La Mission a reçu
le deuxième dossier à Shawinigan en octobre.

B) La demande

Un comité provisoire groupant les représentants des institutions donnant le niveau post-secondaire a été établi à Shawinigan au printemps de 1965. Ce comité a tenu pas moins d'une vingtaine de réunions depuis et a analysé tous les aspects de l'établissement d'un niveau collégial pour le territoire couvrant les limites de la commission scolaire régionale de la Mauricie.

Quatre institutions sont maintenant prêtes à mettre en commun toutes leurs ressources pour fonder un Collège d'Enseignement Général et Professionnel qui deviendra le lien entre nos institutions secondaires régionales et l'entrée aux facultés pour les uns ou un cours collégial terminal pour les autres.

Déjà en mai 1965, le comité de planification de la Commission Scolaire Régionale avait pris conscience de la nécessité d'un tel Collège puisqu'il recommandait "que la Commission Scolaire Régionale de la Mauricie insiste auprès des autorités du Ministère de l'Education pour qu'un Institut polyvalent soit bâti sur le territoire de la Régionale actuelle..."

Donc,

1. Attendu que nous voulons réaliser la polyvalence recommandée par la Commission Royale d'Enquête sur l'éducation au niveau post-secondaire tant dans l'enseignement général que dans l'enseignement professionnel

2. Attendu que la population étudiante sera amplement suffisante et cela dès septembre 1968 pour répondre aux exigences de cette polyvalence, tel que le démontre le présent mémoire

3. Attendu que les institutions qui veulent se regrouper dans un même collège possèdent déjà un personnel enseignant qualifié qui pourra répondre aux exigences de ce collège

4. Attendu que, pour septembre 1968, nous pourrons disposer de locaux et de laboratoires suffisants pour répondre à la demande immédiate,

Pour toutes ces raisons, nous prions instamment les membres de la Mission des CEGEP de bien vouloir recommander au lieutenant-gouverneur en Conseil que soit établi

- à Shawinigan
- pour septembre 1968
- un collège d'enseignement général et professionnel complet et polyvalent
- avec siège social à Shawinigan, dans les immeubles actuels du Séminaire Ste-Marie
- dont la juridiction territoriale serait identique à celle de la Commission Scolaire Régionale de la Mauricie.

(Extrait du rapport du Comité d'organisation à la Mission - déc. 1967)

C) Profil du collège projeté

Unité de direction administrative

- fonctions d'enseignement à intégrer

1- L'Institut de Technologie de Shawinigan

inscription 1967-68

au niveau collégial: 338

- dispense des cours aux niveaux secondaire
et collégial

2- Le Séminaire Sainte-Marie (Shawinigan)

inscription 1967-68

au niveau collégial: 300

- dispense des cours aux niveaux collégial
et secondaire

3- Le Collège Universitaire Scientifique (Shawinigan)

inscription 1967-68

au niveau collégial: 151

- dispense cours au niveau collégial
- est administré par la C.S. locale.

4- L'Ecole des Infirmières (Shawinigan)

inscription 1967-68

au niveau collégial: 53

Unité de direction pédagogique

- Structure pédagogique

Le comité entend se conformer aux structures que propose le Guide publié à ce sujet. Toutefois, à cause des traditions fortement établies dans l'enseignement professionnel dans cette région, la DIGEC devra, au besoin, intervenir pour faciliter la mise en place des structures internes du CEGEP.

- Enseignements offerts

. Volet formation générale

Le CEGEP offrira au départ la grande partie des options au programme. Le Séminaire donne actuellement l'équivalent de chacune de ces orientations. Le personnel et l'équipement sont déjà en place.

. Volet formation professionnelle

- Techniques biologiques

- para-médicales (Nursing)

- Techniques physiques

- chimie biologique

- chimie industrielle

- mécanique industrielle

- électrotechnique

Unité du personnel enseignant

L'unité du corps enseignant ne se fera pas aussi longtemps que les enseignements pré-universitaires et professionnels se donneront sur campus séparés.

Le SPEQ, le SPE et le SPIQ sont représentés dans les institutions qui se regroupent.

Unité du corps étudiant

La remarque précédente s'applique également aux étudiants.

Unité de l'équipement

Edifice principal:

Le Séminaire Sainte-Marie

- . La capacité de l'édifice est limitée à 1000 étudiants.
- . La corporation du Séminaire est disposée à négocier la vente de ses biens à la Corporation du CEGEP.

L'édifice complémentaire:

L'Institut de Technologie

L'utilisation à long terme de cet édifice par le CEGEP n'est pas souhaitable; le campus secondaire polyvalent, voisin immédiat de l'Institut, pourrait l'annexer pour ses enseignements professionnels.

L'enseignement collégial de type technique serait donné dans un pavillon à construire près du Séminaire tel que le suggère le plan d'aménagement inclus dans ce dossier. La Mission recommande la réaffectation de locaux de l'Institut pour des fins d'enseignement exclusivement secondaire et la construction du pavillon "professionnel" collégial projeté.

Le Ministère détient une option sur des terrains contigus à ceux du Séminaire Sainte-Marie. Il pourrait les acquérir au profit de la Corporation du CEGEP qui y érigerait ce pavillon.

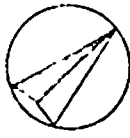
RÉPARTITION

ACTUELLE DES PROPRIÉTÉS

PRÉPARÉ PAR LE SERVICE D'URBANISME

16 NOV 1967

ÉCHELLE 1:50,000



P-52

P-53

P-53

P-54

P-51

Ministère de l'éducation
du QUEBEC

P-52

Séminaire
Ste - Marie

P-55

P-52-1

P-53

P-53

P-53

P-53

P-52-1

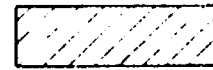
P-51

P-51

ACQUISITION DE TERRAINS

PRÉPARÉ PAR LE SERVICE D'URBANISME
16 NOV 1967

ECHELLE: 1"=400'



C.E.G.E.P.



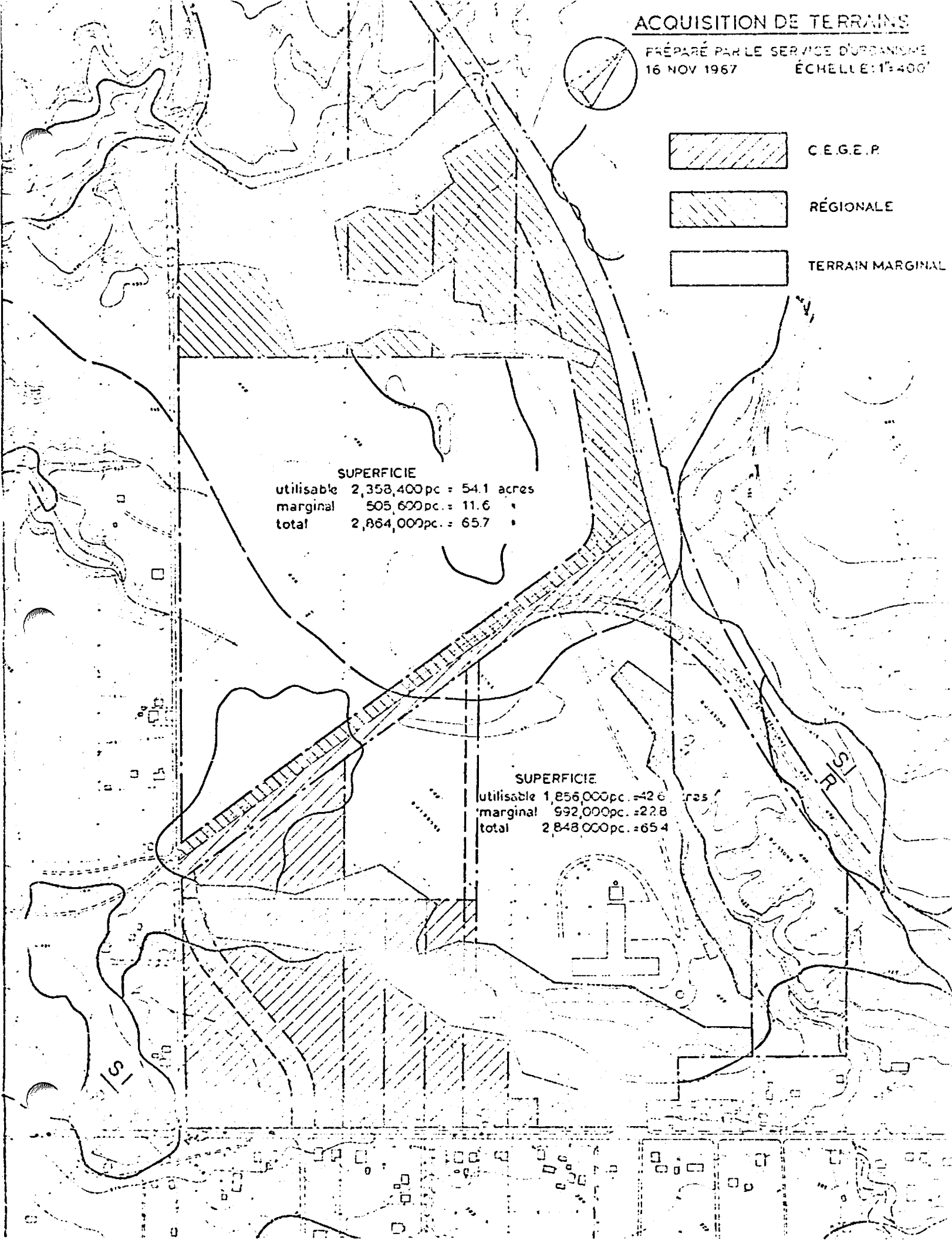
RÉGIONALE



TERRAIN MARGINAL

SUPERFICIE
utilisable 2,358,400pc. = 54.1 acres
marginal 505,600pc. = 11.6
total 2,864,000pc. = 65.7

SUPERFICIE
utilisable 1,856,000pc. = 42.6 acres
marginal 992,000pc. = 22.8
total 2,848,000pc. = 65.4



SCHEMA D'ORGANISATION

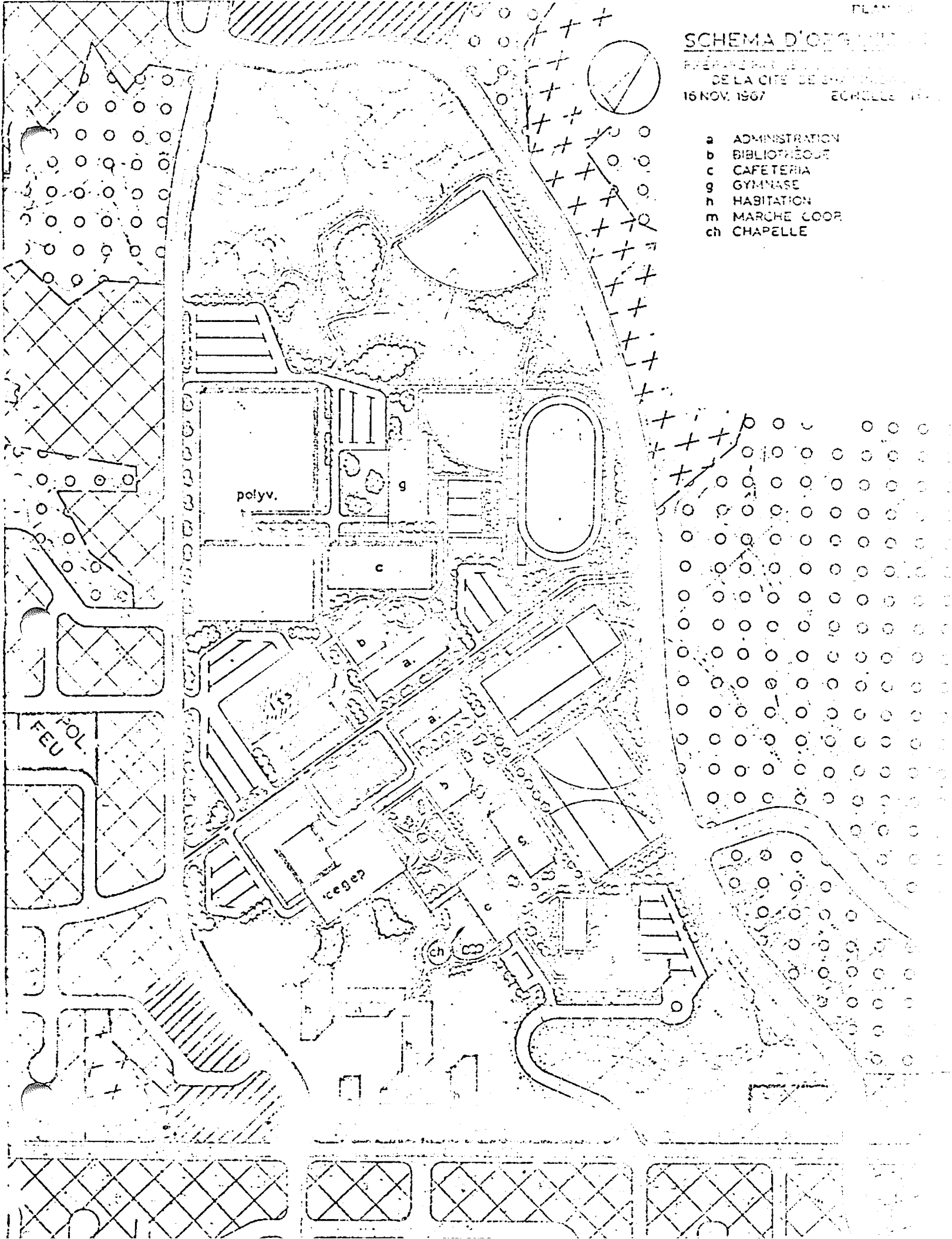
PREPARE PAR LE BUREAU D'ARCHITECTURE

DE LA CITE DE STANISLAS

16 NOV. 1967

ECHELLE 1/1000

- a ADMINISTRATION
- b BIBLIOTHEQUE
- c CAFETERIA
- g GYMNASIE
- h HABITATION
- m MARCHÉ COOP.
- ch CHAPELLE





DOSSIER DU CEGEP DE LANGUE ANGLAISE (MONTREAL)

LES CEGEP DE LANGUE ANGLAISE

Douze CEGEP de langue française ont ouvert leurs portes en septembre 1967 alors qu'aucun collège de langue anglaise n'a réussi à s'organiser en même temps.

Une dizaine de nouveaux CEGEP de langue française seront vraisemblablement créés d'ici la fin de janvier alors que l'on doute encore de la possibilité d'en implanter un de langue anglaise, dans la région de Montréal.

L'opération - CEGEP que poursuit la Mission en est une de regroupement. Les régions qui possèdent déjà leur collège d'enseignement général et professionnel et celles qui en seront bientôt dotées sont précisément celles qui ont pu regrouper des institutions de niveau collégial qui ont consenti à céder leur fonction d'enseignement et à perdre leur identité dans une corporation nouvelle

Les cas douteux qui attendent encore une solution sont situés dans des régions où les institutions susceptibles de se regrouper n'ont pas encore pris position à ce sujet. Si elles s'y refusent, l'avènement d'un CEGEP sera forcément différé. Il n'y aurait pas eu de CEGEP en septembre 1967 ni à Longueuil, ni à Valleyfield, ni à Ste-Thérèse ni nulle part ailleurs si des institutions n'avaient collaboré à leur formation.

La distribution des institutions collégiales de langue anglaise à travers la province n'est pas comparable à celle des institutions de langue française mais la ville de Montréal en compte quelques-unes et il aurait été très facile d'ouvrir un CEGEP anglais, dans Montréal, et cela, dès septembre 1967 si l'on avait pu compter sur la contribution de l'une ou l'autre d'entre elles. Le même problème se pose pour septembre 1968 et la création d'une corporation recommandée par la Mission, à défaut d'autre chose, répondrait peut être à un besoin politique mais ne réglerait pas comme il se devrait, le problème d'un CEGEP de langue anglaise à Montréal.



DOSSIER DU CEGEP DE LA GASPESIE

DOSSIER DE LA GASPESTIE

A) Le comité d'organisation

- date de formation

automne 1966 - formation du "Comité de promotion
de l'éducation en Gaspésie"

Première requête adressée au Mi-
nistre de l'Education réclamant
un Institut en Gaspésie

hiver 1967 - rencontre du Comité avec la Mission
des Collèges à Québec

printemps 1967 - formation d'un comité d'organisa-
tion du CEGEP.

- composition

Président: Abbé Jules Bélanger, ptre, M.A., L. ès L.,
professeur de lettres au Séminaire de Gaspé.

1er Vice-prés.: M. Wilfrid Carter, biologiste, com-
missaire de la C.S.R. "Gaspesia", Gaspé.

2e. Vice-prés.: M. Guy Emond, B.Sc.P., Directeur de
l'Ecole des Pêcheries de Grande-Rivière.

Secrétaire: Abbé Jude Hughes, ptre L. Th., B. Péd.
Br.A., Directeur du Séminaire de Gaspé.

Officiers: Chanoine François Csatlos, D.Ph., D. Th.,
Recteur du Séminaire de Gaspé.

Me Roch Roy, LL.L. C.R., Président de
C.S.R. de la Péninsule, Gaspé.

Dr Gabriel Tétreault, D.D.S., Prési-
dent de la C.S.R. de la Baie-des-Cha-
leurs, Carleton.

Officiers: (suite)

Me Fernand Guérette, Avocat, Ste-Anne des Monts.

M. Hector Arsenault, Président de la C.S.R. des Iles-de-la-Madeleine, Dune-du-Sud, I.M.

M. Georges Bechervaise, Président de la C.S.R. "Gaspesia", New-Carlisle.

Conseillers:

M. l'abbé Jean-Maurice Boudreau, ptre, Principal, Ecole Normale, Carleton.

M. Edouard Guité, Directeur général, C.S.R. de la Baie-des-Chaleurs, Carleton.

Fr Ls.-Philippe Michaud, Directeur général des Ecoles, La Vernière, I.M.

Dr Gérard Dugas, Président Comité planification de la C.S.R. de la Baie-des-Chaleurs, Maria.

M. Jean-Marie Jobin, Secrétaire général U.C.C. et secrétaire du CREEGIM, New-Richmond.

M. Alex Balogh, Ingénieur, Editeur en chef du "Voyageur", Murdochville.

Mlle Lucienne Audet, B. Sc. H., Directrice des études, Ecole des Infirmières, Gaspé.

M. Yvon Lavoie, Pharmacien, Chandler.

M. Jean-Yves Bérubé, V.-Prés, rég. C. de Commerce, Cap-Chat.

M. René Boudreau, gérant (op. for.) Papeterie Bathurst, New-Richmond.

M. Laurent Bourdages, Directeur de l'Ecole des Métiers, Bonaventure.

- travaux exécutés

Présentation, en avril, du "mémoire et dossiers du CEGEP de la Gaspésie".

Présentation, en novembre, du dossier complet du CEGEP, lors du passage de la Mission à Gaspé.

B) La demande

- 1- Attendu que le Gouvernement du Québec a affirmé à maintes reprises son intention de travailler au relèvement économique de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine,
- 2- Attendu que le progrès économique d'une région est intimement lié au degré de scolarité de ses citoyens,
- 3- Attendu que notre région comprend tout le territoire des quatre Commissions Scolaires Régionales de la Baie des Chaleurs, de la Péninsule, des Iles-de-la-Madeleine et de la "Gaspésia", plus une partie de la Commission Scolaire Régionale des Monts,
- 4- Attendu que notre région possède sur place des ressources matérielles de l'ordre de 12 millions, lesquelles doivent servir de point de départ à un collège d'enseignement général et professionnel, selon les recommandations du Rapport Parent et aux termes du Document d'éducation No 3 et du Bill 21,
- 5- Attendu que notre région possède des ressources humaines suffisantes et qualifiées pour dispenser l'enseignement collégial,

- 6- Attendu que notre région peut fournir, à elle seule, un nombre suffisant d'étudiants pour alimenter un Collège d'enseignement général et professionnel, soit 2,926 en 1971 et 4140 en 1976, chiffres établis à partir des statistiques officielles et selon les taux reconnus par le Ministère de l'Education,

- 7- Attendu que notre région est toute désignée pour qu'on y dispense des enseignements particuliers comme les Pêcheries, la Foresterie, l'Industrie minière et le Tourisme, parce que de toute la région pilote les pêcheries sont exclusivement en Gaspésie et aux Iles-de-la-Madeleine, les ressources minières sont uniquement en Gaspésie, la plus grande partie des forêts se trouve en Gaspésie et l'industrie du tourisme y est très majeure. Ce qui est la garantie de la permanence et de l'accroissement de la population sur le territoire.

- 8- Attendu que les Collèges d'enseignement général et professionnel doivent permettre une scolarisation plus poussée des jeunes de toutes les régions,

- 9- Attendu qu'un trop grand nombre de nos étudiants devant s'expatrier afin de poursuivre des études supérieures nous sont ravies par les centres urbains,

10- Attendu que les Collèges d'enseignement général et professionnel doivent assurer l'éducation permanente des adultes,

11- Attendu que toutes les Institutions de notre région qui dispensent actuellement l'enseignement collégial sont prêtes à se regrouper pour donner l'enseignement à ce niveau,

le Comité d'organisation du futur Collège, formé des représentants des Institutions concernées, des représentants des Commissions Scolaires Régionales ci-haut mentionnées et des groupes socio-économiques de la région, et appuyé -

par les Commissions scolaires locales,

par les Commissions scolaires régionales,

par les Conseils municipaux,

par les corps intermédiaires de la région,

sollicite du Ministère de l'Education à l'établissement en Gaspésie d'un Collège d'enseignement général et professionnel. Afin de hâter la concrétisation de ce projet, ce même Comité sollicite, pour l'immédiat, la nomination des membres de la corporation du Collège. Enfin le Comité demande que le dit Collège soit désigné sous le nom de "Collège de la Gaspésie".

C) Profil du collège projeté

Unité de direction administrative

-fonctions d'enseignement à intégrer

1- Séminaire de Gaspé - Gaspé

inscription 1967-68

au niveau collégial: 105 ét.

- dispense l'enseignement aux niveaux
secondaire et collégial

2- Ecole des Métiers - section technique - Gaspé

inscription 1967-68

au niveau collégial 50 ét.

- dispense l'enseignement aux niveaux
secondaire et collégial

3- Ecole des Infirmières - Gaspé

inscription 1967-68

au niveau collégial: 112 ét.

- dispense l'enseignement au niveau collégial

4- Ecole des Pêcheries - Grande-Rivière

inscription 1967-68

au niveau collégial: 64 ét.

- dispense l'enseignement aux niveaux
secondaire et collégial

au CEGEP à la fin de ce dossier)

Total des ét. au collégial 1967-68: 331

-fonctions d'enseignement non-intégrées

Les écoles normales de Gaspé (anglaise et française) de Carlton, de Sainte-Anne-des-Monts, des Iles-de-la-Madeleine, toutes conduisant au Brevet B ne s'intègrent pas.

Ces écoles normales souhaitent que le CEGEP offre une option en psycho-pédagogie en Collège III pour former les enseignants de l'élémentaire pour la région.

Unité de direction pédagogique

-Structure pédagogique

2 secteurs, l'un des sciences humaines et des lettres, l'autre des sciences biologiques et physiques regrouperaient au total neuf (9) départements.

-Enseignements offerts

Volet formation générale

En '67-'68, 19 cours-options sont offerts à 105 étudiants.

en '68-'69, le CEGEP prévoit offrir des cours conduisant à 24 orientations pré-universitaires. Il devra, pour ce faire, compter sur une équipe enrichie de professeurs.

Volet formation professionnelle

- Nursing
- Electrotechnique (électricité)
- Techniques des ressources naturelles (pêcheries)

Unité du corps enseignant

De nombreux échanges de professeurs entre les institutions de Gaspé ont contribué à rapprocher un personnel peu nombreux dans un milieu éloigné.

Le SPEQ et le SPIQ ont des unités à Gaspé.

Unité du corps étudiant

La population anglaise représente 10% de la population totale du territoire couvert par le CEGEP. Cette population reconnaît la nécessité d'intégrer tous les étudiants de ce niveau aux nouvelles structures.

Unité de l'équipement

- l'édifice principal:

Le Séminaire de Gaspé

capacité: + 900 ét. après réaménagement

L'Evêque de Gaspé consent à ce que la Corporation du Séminaire loue ou vende l'édifice au CEGEP.

La C.S.R. de la Péninsule entend absorber progressivement les élèves du secondaire dans ses nouveaux locaux.

- les édifices complémentaires:

. l'école des infirmières

essentiellement une résidence, l'école possède quelques salles de cours.

. l'école des Métiers

pour les options professionnelles

. l'école des Pêcheries

à rapprocher du campus principal.

Sans présumer des conclusions du rapport du Comité consultatif, le Comité d'organisation exprime l'avis qu'une première étape de l'intégration pourrait consister dans la réalisation de l'unité pédagogique. Compte tenu du fait que l'enseignement "Pêcheries" constitue un cas très particulier, le CEGEP de la Gaspésie pourrait offrir cette option et en assumer la direction pédagogique.

Intégration de la population
anglaise au CEGEP de la Gaspésie

La population anglaise représente 10% de la population totale du territoire couvert par le CEGEP de la Gaspésie. En 1971, on prévoit environ 400 étudiants de langue anglaise au niveau collégial.

L'intégration de ces étudiants au secteur français se fera normalement et sans heurt, car la population anglaise reconnaît la nécessité d'une telle ligne de conduite.

Lors de la visite de la Mission des CEGEP en Gaspésie, le 22 novembre 1967, le porte-parole de la population anglaise du territoire, M. Wilfrid Carter, déclarait ce qui suit: "Sans vouloir créer l'impression d'être un radical, et au risque de me faire critiquer je dois dire que la seule option qui existe pour l'élément anglais en Gaspésie s'il veut vraiment une vie heureuse et prospère, c'est par l'intégration au moins partielle de son système d'éducation avec celui des canadiens français. Je le souhaite à tous les niveaux".

Des pourparlers sont en cours à ce sujet et les modalités de l'intégration font l'objet d'échanges.

Notes particulières

Il faut exposer ici les motifs de la recommandation de créer un collège gaspésien dont les possibilités de développement sont de fait limitées:

1- La structure du bassin de population scolaire actuel

Inscriptions au niveau secondaire

au 30 septembre 1967 pour

les quatre Commissions scolaires régionales du territoire.

Tableau 1

Degré	Baie des Chaleurs	Péninsule	Iles-de-la-Madeleine	Gaspésia	Total
8	1,103	1,292	361	188	2,944
9	778	969	231	149	2,127
10	756	770	221	117	1,864
11	582	606	175	90	1,453
12	98	213	31		342
Total	3,317	3,850	1,019	544	8,730

L'évolution normale du taux de scolarisation au niveau collégial dans cette région apportera un accroissement substantiel des effectifs de 12e et de 13e année dans deux ou trois ans, même en tenant compte de l'exode d'un pourcentage important de ces étudiants prévu vers d'autres CEGEP.

2- L'organisation du réseau dans le Bas Saint-Laurent et la Gaspésie

Sans CEGEP en Gaspésie, Rimouski (et Matane, si est maintenu à cet endroit un centre d'enseignement collégial) devra absorber et loger les finissants de secondaire de la Péninsule et de la Baie des Chaleurs; il n'est pas sûr qu'il soit profitable qu'il le fasse.

3- Le développement de la région

Le développement économique de la région gaspésienne n'est pas aléatoire à ce point qu'on ne puisse envisager de former sur place cette catégorie de main-d'oeuvre qui le soutiendra.

On pourrait ajouter des motifs d'ordre social et culturel à ceux mentionnés.

En dotant la Gaspésie d'un CEGEP, tous les problèmes ne sont pas résolus.

Ainsi, la situation géographique de la région continuera d'éloigner les professeurs qualifiés ou ne les attirera pas.

Par ailleurs, le développement des techniques pourra peut-être y rapprocher des compétences sous formes audio-visuelles diverses.

Enfin, tout en étant juridiquement autonome, de CEGEP-satellite pourra difficilement ignorer les services du CEGEP régional de Rimouski dont il pourrait bénéficier.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100
101
102
103
104
105
106
107
108
109
110
111
112
113
114
115
116
117
118
119
120
121
122
123
124
125
126
127
128
129
130
131
132
133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151
152
153
154
155
156
157
158
159
160
161
162
163
164
165
166
167
168
169
170
171
172
173
174
175
176
177
178
179
180
181
182
183
184
185
186
187
188
189
190
191
192
193
194
195
196
197
198
199
200
201
202
203
204
205
206
207
208
209
210
211
212
213
214
215
216
217
218
219
220
221
222
223
224
225
226
227
228
229
230
231
232
233
234
235
236
237
238
239
240
241
242
243
244
245
246
247
248
249
250
251
252
253
254
255
256
257
258
259
260
261
262
263
264
265
266
267
268
269
270
271
272
273
274
275
276
277
278
279
280
281
282
283
284
285
286
287
288
289
290
291
292
293
294
295
296
297
298
299
300
301
302
303
304
305
306
307
308
309
310
311
312
313
314
315
316
317
318
319
320
321
322
323
324
325
326
327
328
329
330
331
332
333
334
335
336
337
338
339
340
341
342
343
344
345
346
347
348
349
350
351
352
353
354
355
356
357
358
359
360
361
362
363
364
365
366
367
368
369
370
371
372
373
374
375
376
377
378
379
380
381
382
383
384
385
386
387
388
389
390
391
392
393
394
395
396
397
398
399
400
401
402
403
404
405
406
407
408
409
410
411
412
413
414
415
416
417
418
419
420
421
422
423
424
425
426
427
428
429
430
431
432
433
434
435
436
437
438
439
440
441
442
443
444
445
446
447
448
449
450
451
452
453
454
455
456
457
458
459
460
461
462
463
464
465
466
467
468
469
470
471
472
473
474
475
476
477
478
479
480
481
482
483
484
485
486
487
488
489
490
491
492
493
494
495
496
497
498
499
500
501
502
503
504
505
506
507
508
509
510
511
512
513
514
515
516
517
518
519
520
521
522
523
524
525
526
527
528
529
530
531
532
533
534
535
536
537
538
539
540
541
542
543
544
545
546
547
548
549
550
551
552
553
554
555
556
557
558
559
560
561
562
563
564
565
566
567
568
569
570
571
572
573
574
575
576
577
578
579
580
581
582
583
584
585
586
587
588
589
590
591
592
593
594
595
596
597
598
599
600
601
602
603
604
605
606
607
608
609
610
611
612
613
614
615
616
617
618
619
620
621
622
623
624
625
626
627
628
629
630
631
632
633
634
635
636
637
638
639
640
641
642
643
644
645
646
647
648
649
650
651
652
653
654
655
656
657
658
659
660
661
662
663
664
665
666
667
668
669
670
671
672
673
674
675
676
677
678
679
680
681
682
683
684
685
686
687
688
689
690
691
692
693
694
695
696
697
698
699
700
701
702
703
704
705
706
707
708
709
710
711
712
713
714
715
716
717
718
719
720
721
722
723
724
725
726
727
728
729
730
731
732
733
734
735
736
737
738
739
740
741
742
743
744
745
746
747
748
749
750
751
752
753
754
755
756
757
758
759
760
761
762
763
764
765
766
767
768
769
770
771
772
773
774
775
776
777
778
779
780
781
782
783
784
785
786
787
788
789
790
791
792
793
794
795
796
797
798
799
800
801
802
803
804
805
806
807
808
809
810
811
812
813
814
815
816
817
818
819
820
821
822
823
824
825
826
827
828
829
830
831
832
833
834
835
836
837
838
839
840
841
842
843
844
845
846
847
848
849
850
851
852
853
854
855
856
857
858
859
860
861
862
863
864
865
866
867
868
869
870
871
872
873
874
875
876
877
878
879
880
881
882
883
884
885
886
887
888
889
890
891
892
893
894
895
896
897
898
899
900
901
902
903
904
905
906
907
908
909
910
911
912
913
914
915
916
917
918
919
920
921
922
923
924
925
926
927
928
929
930
931
932
933
934
935
936
937
938
939
940
941
942
943
944
945
946
947
948
949
950
951
952
953
954
955
956
957
958
959
960
961
962
963
964
965
966
967
968
969
970
971
972
973
974
975
976
977
978
979
980
981
982
983
984
985
986
987
988
989
990
991
992
993
994
995
996
997
998
999
1000

III- b) Notes sur les CEGEP à sites certains
à constituer au cours de l'hiver 1968
ou plus tard.

III- b) Notes sur les CEGEP à sites certains à constituer

i) au cours de l'hiver 1968

ii) plus tard

Les notes qui suivent résument l'état des travaux des comités d'organisation de ces régions où il est prévu la création d'un CEGEP lorsque les projets en voie d'élaboration auront atteint un degré de maturité suffisant.

La Mission entretient des relations constantes avec ces comités et surveille attentivement la marche de leurs travaux.

Elle fera rapport au Ministre au cours de l'hiver lorsque les dossiers de certains de ces comités seront complets.

i) au cours de l'hiver

Ville de Laval

a) Comité d'organisation

- date de formation

Le comité actuel, le troisième à être mis sur pied, s'est réuni une première fois au cours de l'automne '67.

- composition

Ernest P. Lauzon,	Président de la Régionale Duvernay.
B.C. Boudreault,	Délégué de la Régionale des Mille-Isles.
Claude Delorimier	Professeur, Membre du Conseil Supérieur de l'Education et représentant de la C.S.N.
Marcel Tiphane,	Professeur à l'Université de Montréal.
Jean B. Jaillet,	Professeur à Polytechnique.
Rosaire Desnoyers,	Représentant des Chambres de Commerce.
Georges Massicotte,	Président de la Fédération des Associations Parents-Maîtres à la Régionale Maisonneuve.
Bernard Lafortune,	Président de la Commission Scolaire Régionale Maisonneuve.

b) Etat de la situation

Le Comité a procédé à la consultation en vue de la nomination des cinq premiers membres de la Corporation.

Etant donné l'absence d'enseignement collégial à Laval, la Corporation devra construire le CEGEP de toutes pièces. Le Comité d'organisation propose, à court terme, l'établissement d'un régime d'ententes avec les Collèges voisins de façon à permettre au nouveau collège de se bâtir progressivement une clientèle et une équipe d'administrateurs et de professeurs. Une fois installée dans l'édifice principal de son campus, la Corporation pourra compter sur des cadres initiés.

Québec Haute-ville

a) Comité d'organisation

- date de formation

Le comité a été créé en avril 1967.

Il s'est réuni rarement depuis.

- composition

Président: M. Jean-Paul Tardif

Secrétaire: Me Gabrielle Vallée

Membres: Rév. Père Pelletier, recteur du
Collège des Jésuites.

Rév. Mère Carmen Ouellette, supérieure
des Ursulines de Mérici.

Rév. Père Maurice Ruest, s.j. préfet
des Etudes, Collège des Jésuites.

M. Gilles Desmarais, Ecole normale
Laval de Mérici.

M. Pierre deCelles, professeur,
Collège des Jésuites.

M. Jacques Lemieux, professeur à
Mérici.

M. Reny, rep. les Parents - Collège
des Jésuites.

Mme Maurice Tremblay, rep. les Parents
Collège de Mérici.

b) Etat de la situation

Les institutions en cause, le Collège des Jésuites et l'Ecole Normale Laval de Mérici, n'ont pas encore opté pour la formule CEGEP de manière certaine. C'est pourquoi le Comité d'organisation n'a pas entrepris d'études précises sur l'enseignement collégial public dans le Québec-haute-ville.

La création d'une troisième corporation à Québec est cependant nécessaire. Sainte-Foy et Limoilou ne pourront répondre à la demande encore bien longtemps.

Or, tout permet de croire que les Jésuites et Mérici prendront une orientation très prochainement. Dans l'hypothèse d'une orientation CEGEP, tout le Collégial serait alors regroupé sur un même Campus: celui de Mérici, moins équipé ou celui des Jésuites.

L'échéance Septembre '68 reste possible à condition qu'une option soit prise avant la fin de Janvier.

St-Hyacinthe

a) Comité d'organisation

- date de formation

Le comité, créé au début de l'année, ne s'est réellement mis à la tâche qu'en novembre dernier.

- composition

Des représentants du Séminaire de Saint-Hyacinthe, du Collège Saint-Maurice (filles), de l'Institut des Textiles, du secteur de Sorel et de Granby siègent au comité.

- travaux exécutés

Une première rencontre eut lieu au printemps '67 entre une délégation de Saint-Hyacinthe et la Mission à Montréal.

Le secrétaire de la Mission a rencontré la direction et le comité d'orientation du Séminaire diocésain au début de novembre.

Le comité se réunit depuis.

b) Etat de la situation

Les travaux avancent rapidement. Il reste cependant à régler le sort de l'Institut de Technologie

Agricole de Saint-Hyacinthe.

Une rencontre prochaine entre le Ministre de l'Education et le Ministre de l'Agriculture contribuera à éclaircir la situation. L'édifice, peu utilisé, est le noyau d'un campus conçu pour le niveau collégial et pourrait très bien constituer le site du développement du CEGEP.

Le président de la Mission de l'enseignement professionnel agricole remettra sous peu au Ministre un rapport concernant l'intégration des Instituts de Technologie agricole au réseau des collèges d'enseignement général et professionnel.

Montréal - Rivière-des-Prairies

a) Comité d'organisation

Il n'existe pas de véritable comité d'organisation dans ce secteur où est situé le Scolasticat Central de Montréal, un des campus de niveau collégial les mieux équipés de la province.

b) Etat de la situation

Le conseil d'administration du Scolasticat doit toutefois, décider de l'orientation de ce complexe à la fin de mois.

Si le conseil consent à l'intégration à un CEGEP, dont le Scolasticat serait l'élément vital, il sera relativement facile de créer la corporation assez tôt pour lui permettre d'entrer en opération en septembre 1968.

ii) plus tard

Lévis - Lauzon

a) Comité d'organisation

Date de formation

Un premier comité s'est formé en 1965
à l'instigation d'une des maisons d'en-
seignement post-secondaire.

Composition

Ce comité est en voie de restructuration
afin d'y introduire des personnes du mi-
lieu socio-économique outre celles des
institutions.

b) Etat de la situation

Maintenant que le Collège de Lévis a fait
connaître publiquement son intention de
demeurer institution privée, le projet
est remis en question.

L'Institut de Technologie de Lauzon
l'Institut familial de Ste-Marie de Beauce
et l'Ecole des Infirmières ne pourront vrai-
semblablement pas s'unir pour former un CEGEP
capable d'opérer en septembre 1968.

Saint-Jean

Comité d'organisation

Cet endroit est le seul dans la province que COPEPP a identifié comme pôle de CEGEP et où il ne s'est pas encore formé de comité d'organisation.

La Mission n'a pas cru bon de provoquer la naissance d'un tel comité.

III c) DOSSIERS DES CEGEP A SITES CONTESTES
DANS LE MILIEU

III c) Dossiers des CEGEP à sites contestés dans le milieu

Cette partie du rapport traite des projets de création de CEGEP dont la localisation est contestée par le milieu. Ces projets touchent trois régions: La région Chaudière-Amiante, la région Bois-Francs-St-François, la région Kamouraska-Rivière-du-Loup-Témiscouata.

Dans chaque cas, deux centres d'enseignement collégial revendiquent le siège social du CEGEP:

Saint-Georges de Beauce-Thetford

Victoriaville-Drummondville

Rivière-du-Loup-La Pocatière

Avant d'inciter l'un ou l'autre des comités d'organisation à franchir la dernière étape du projet, celle de la consultation en vue de la nomination des cinq premiers membres de la corporation, la Mission juge nécessaire de saisir le Ministre de l'état de la question pour chacun de ces cas et entend lui soumettre une analyse plus approfondie et ses recommandations au cours du mois de janvier.

DRUMMONDVILLE - VICTORIAVILLE

Pour une population globale de 167, 275 (1971) COPEPP recommandait qu'un Institut, situé à Drummondville ou Victoriaville, desservit la région couverte par les Régionales St-François et des Bois-Francs.

La concentration démographique, les voies de communication, l'expansion industrielle et le dynamisme local militent en faveur de la création d'un CEGEP à Drummondville, de préférence.

L'enseignement collégial actuellement dispensé dans la région, tant du côté général que professionnel est, pour des raisons historiques que tous connaissent, mieux organisé à Victoriaville qu'à Drummondville.

Contrairement aux administrateurs du Collège de Victoriaville qui voient, dans la création d'un CEGEP une solution à leurs problèmes financiers, les professeurs de la même institution verraient d'un bon oeil que leur collège collabore à la formation du CEGEP de Drummondville quitte à conserver son identité.

La création d'une corporation pourrait être retardée à la fin de janvier alors qu'une analyse plus poussée de la situation pourra faire l'objet d'un second rapport déposé vers la mi-janvier.

Afin de rassurer la population et maintenir le dynamisme qui anime présentement le comité d'organisation, la Mission recommande qu'en même temps que d'autres CEGEP seront créés, on annonce que la région possédera, en septembre 1968, son Collège d'Enseignement Général et Professionnel.

THETFORD-MINES - ST-GEORGES-DE-BEAUCE

COPEPP ne précise pas son choix lorsqu'il recommande qu'un Institut soit créé sur les territoires des Régionales de la Chaudière et de l'Amiante. La population comprise dans ces territoires sera de 160,620 en 1971. La politique actuelle de l'implantation des CEGEP veut que cette population soit suffisante pour alimenter un Collège d'Enseignement Général et Professionnel mais qu'elle ne saurait en justifier deux.

La Mission se proposant de recommander la création d'un Collège à Drummondville plutôt qu'à Victoriaville, il devient plus normal que l'autre institution collégiale de l'Est de la Province soit située à Thetford-Mines plutôt qu'à St-Georges.

Les deux localités en cause possèdent chacune des institutions d'enseignement collégial qui répondent aux besoins locaux mais aucune d'elles n'a actuellement les dimensions que l'on exige d'un Collège d'enseignement général et professionnel.

Il semble cependant, sous réserve d'une étude plus approfondie qui sera complétée d'ici la mi-janvier, que Thetford-Mines correspond mieux aux critères d'accréditation que s'est fixée la Mission des Collèges.

Comme dans d'autres cas litigieux, il serait opportun que lors de la création d'un prochain groupe de collèges on annonce qu'un collège ouvrira ses portes dans la région en septembre 1968 et que son incorporation sera approuvée incessamment.

RIVIERE-DU-LOUP - SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIERE

La population intéressée dans la création d'un CEGEP Rivière-du-Loup - Sainte-Anne fait partie des territoires couverts par les Régionales Grand-Portage (101,000 en 1971) et Pascal-Taché (65,100 en 1971), soit un total de 166,000 âmes.

COPEPP groupant de préférence Pascal-Taché à Louis-Fréchette (162,000) prévoyait un CEGEP à Lévis et un autre possible à Rivière-Du-Loup pour accommoder, entre autre, la population de la Régionale du Grand-Portage. Un CEGEP était recommandé pour Rimouski et aucun établissement de ce genre ne devait exister à Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

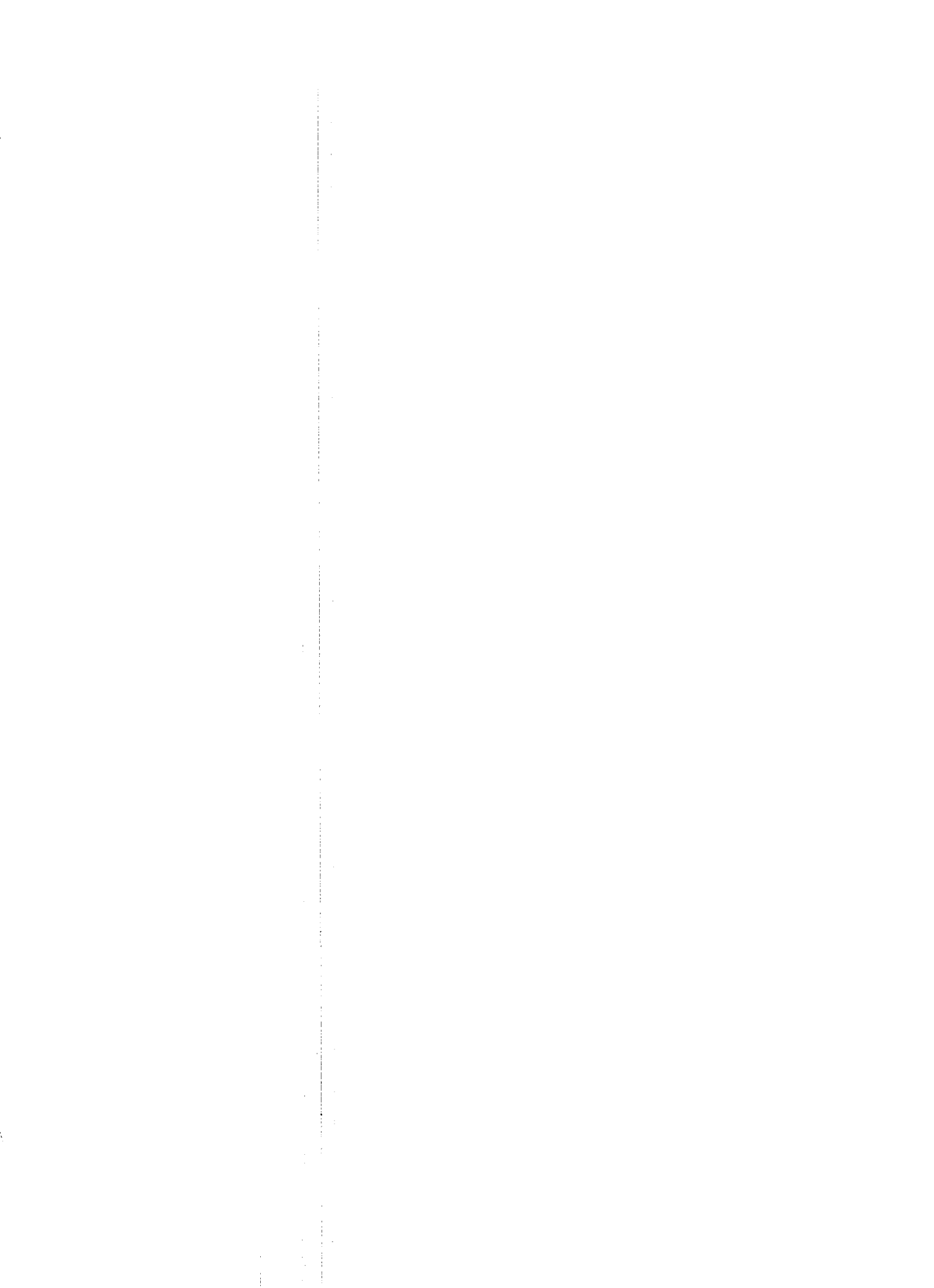
La Mission a déjà recommandé la création d'un CEGEP à Rimouski et les études en cours prévoient qu'un autre pourrait être créé bientôt à Lévis-Lauzon.

X La situation géographique de Rivière-du-Loup, sa concentration urbaine, son développement en cours la désignent assez facilement comme siège d'un Collège d'enseignement général et professionnel et la Mission est bien près d'en recommander la création pour septembre 1968.

Mais la situation se complique du fait que très peu de cours collégiaux se donnent actuellement à Rivière-du-Loup et qu'il serait très difficile d'en organiser, qui soient valables, en septembre 1968.

Par ailleurs, le collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière est très bien pourvu en personnel et en aménagements physiques. Comme ce collège pourrait se voir attribuer une vocation spéciale, d'ici quelques années - collège - pensionnat à rayonnement provincial ou même institution gouvernementale qui opèrerait dans les cadres des échanges culturels entre les pays francophones - la Mission

recommande que l'avenir du Collège de Sainte-Anne soit précisé au plus tôt et que des mesures soient prises pour que, d'ici là, il collabore à la fondation du CEGEP de Rivière-du-Loup. Un rapport plus détaillé sera produit à la fin de janvier lorsque viendra le temps de recommander la création de la Corporation.



Recommandations

La Mission recommande:

que

1- soient constitués dans l'immédiat dix collèges d'enseignement général et professionnel

- Montréal-Centre-Ville
- Montréal-Saint-Laurent
- Montréal-Rosemont
- Montréal-Bois-de-Foulogne
- Montréal (Anglais)
- Sherbrooke
- Trois-Rivières
- Shawinigan
- Joliette
- Gaspésie

que

2- ces dix CEGEP disposent dès leur création d'un budget initial qui leur permettra d'engager les cadres nécessaires à l'organisation de l'enseignement pour septembre 1968;

que

3- les institutions qui ont convenu de céder leurs fonctions d'enseignement à ces CEGEP soient mises

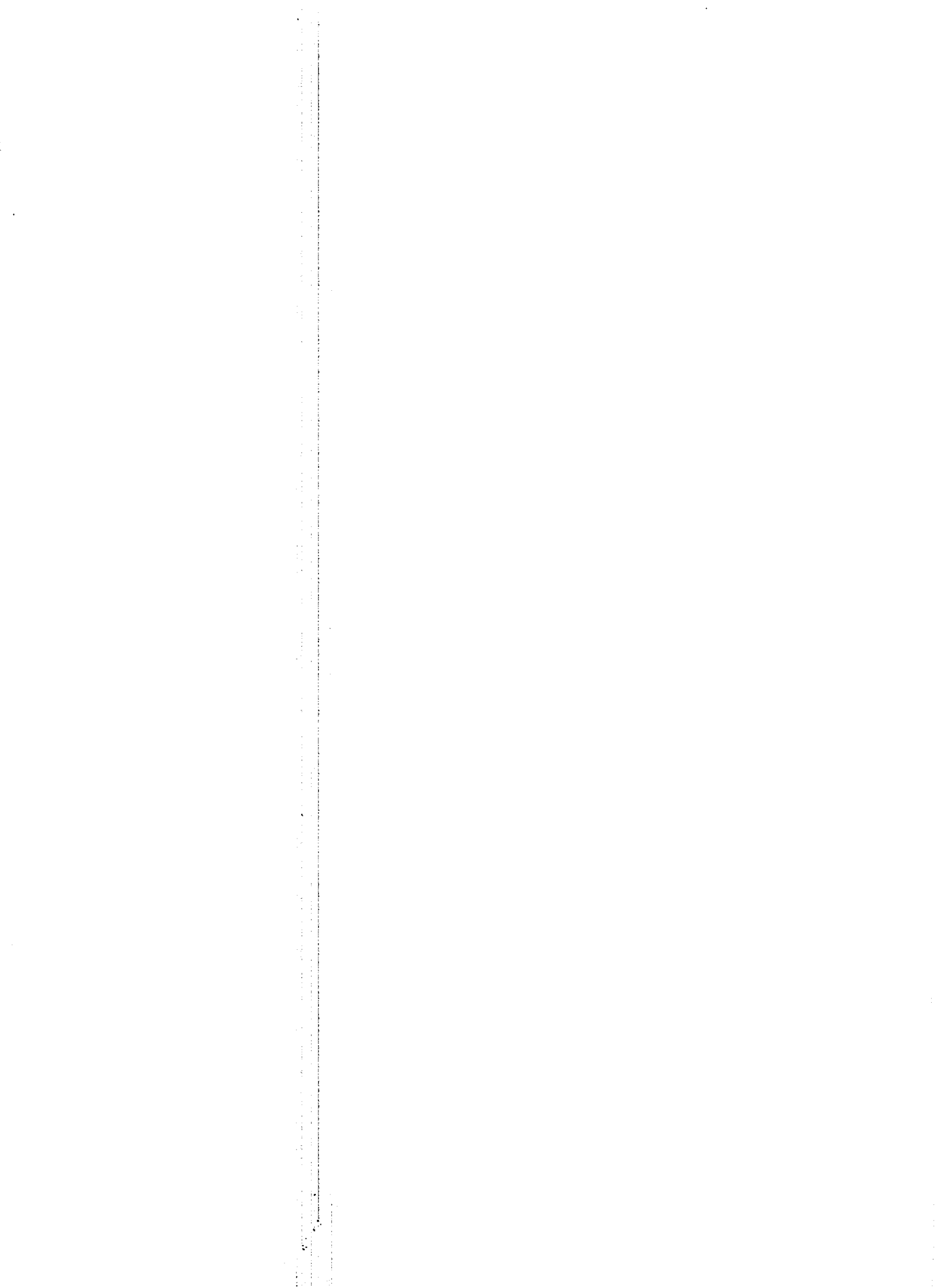
au courant sans délai de l'intention du Ministère de créer ces CEGEP et que les démarches relatives au transfert des équipements soient entreprises sous peu;

que

- 4- la création du CEGEP de Trois-Rivières se fasse en relation avec l'organisation du Centre Universitaire, eu égard aux recommandations particulières de la note annexée au dossier de ce CEGEP.

que

- 5- l'organisation du CEGEP anglais de Montréal ne soit mise en marche que lorsque les données relatives aux besoins de l'enseignement collégial et de l'enseignement universitaire pour les anglophones auront été précisées.



A N N E X E S

20 décembre 1957

	Formation du comité (1)	Dossier inventaire (2)	Avant-Projet à la mission (3)	Définition du profil (4)	Visite de mission sur place (5)	Consulta- tion (6)	Remarques
<u>Cas certains 68</u>							
Montréal Centre Ville	✓	✓	✓	inc.	✓	✓	dossier complet début janvier
Montréal Saint-Laurent	✓	✓	✓	✓	✓	✓	dossier complet
Montréal Rosemont	✓	✓	✓	✓	✓	✓	dossier complet
Montréal Bois de Boulogne	✓	✓	✓	✓	✓	✓	dossier complet
Montréal (Anglais)	✓	✓	✓	inc.	✓	✓	dossier incomplet
Sherbrooke	✓	✓	✓	inc.	✓	✓	dossier incomplet
Trois-Rivières	✓	✓	✓	inc.	✓	✓	dossier incomplet
Shawinigan	✓	✓	✓	✓	✓	✓	dossier complet
Joliette	✓	✓	✓	✓	✓	✓	dossier complet
Gaspésie	✓	✓	✓	✓	✓	✓	dossier complet
<u>Cas possibles 68</u>							
Saint-Hyacinthe	✓	✓					Statut de L'I.T.A.
Québec Haute-Ville	✓	✓					Choix du campus
Laval	✓					✓	Décision du Scolasticat
Rivière des Prairies	✓	✓	✓				

Cas contestés	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
68						
Drummondville	✓	✓	✓	✓	✓	dossier complet
Victoriaville	✓	✓	✓	inc	✓	dossier incomplet
Thetford	✓	✓	✓	✓	✓	dossier complet
Saint Georges	✓	✓	✓			dossier incomplet
La Pocatière	✓	✓	✓	inc	✓	dossier incomplet
Rivières-du-Loup	✓	✓	✓	inc	✓	dossier incomplet
Plus tard						
Lévis Lauzon	✓	✓	✓			
Saint Jean						

CARTE DU RESEAU DES CEGEP

calendrier possible de l'organisation du réseau

Sept. '67	Sept. '68 dans l'immédiat	Sept. '68 "en évolution"	Sept. '69-'70
Hull - Rouyn - Limoilou - Ste-Foy Rimouski - Chicou- timi - Jonquière - Salaberry - Lionel Groulx - E. Mont- petit - Maisonneu- ve - Ahuntsic			
12	Montréal: Centre-ville Bois-de-Boulogne Rosemont Saint-Laurent Anglais Sherbrooke Trois-Rivières Joliette Gaspésie Shawinigan	St-Georges - Thetford Drummond - Victo- riaville Rivière-du-Loup - La Pocatière	
	10	St-Hyacinthe Québec haute- ville Rivière-des-Prai- ries	Lévis - Lauzon Saint-Jean St-Jérôme Alma Montréal-Verdun -Anglais II
		7	6

Légende: ✓ existant
* prévu

CARTE DES ENSEIGNEMENTS

Orientations ou spécialités (par ordre alphabétique dans chaque secteur d'enseignement)

	Mtl-Centre-Ville	Mtl-Rose-mont	Mtl-Rois-de-Boulogne	Mtl-St-Laurent	Mtl-anglais	Sherbrooke	Trois-Rivières	Shawinigan	Joliette	Granby
I- SCIENCES ET TECHNIQUES BIOLOGIQUES										
<u>1</u> Archives médicales			✓						*	
<u>2</u> Art dentaire	✓	✓	✓	✓	*	✓	✓	✓	✓	
<u>3</u> Education physique	✓	✓	✓	✓	*	✓	✓	✓	✓	
<u>4</u> Médecine	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	
<u>5</u> Nursing	✓	✓	✓	✓	*	✓	✓	✓	✓	
<u>6</u> Nursing			✓	✓	*	✓	✓	✓	✓	
<u>7</u> Optométrie	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	
<u>8</u> Pharmacie	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	
<u>9</u> Radiodiagnostic										
<u>10</u> Radioisotope										
<u>11</u> Radiothérapie										
<u>12</u> Sciences ménagères	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	
<u>13</u> Technologie dentaire										
<u>14</u> Technologie forestière										
II- SCIENCES ET TECHNIQUES PHYSIQUES										
<u>15</u> - Aéronautique				✓						
<u>16</u> Agriculture	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	
<u>17</u> Applications thermiques	*			✓			✓		*	
<u>18</u> Architecture	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	
<u>19</u> Chimie Biologie					*			✓		
<u>20</u> Chimie industrielle (option:					*			✓	*	

CARTE DES ENSEIGNEMENTS

Orientations ou spécialités (par ordre alphabétique dans chaque secteur d'enseignement)

	Mtl-Centre-Ville	Mtl-Rose-mont	Mtl-Bois-de-Boulogne	Mtl-St-Laurent	Mtl-Anglais	Sherbrooke	Trois-Rivières	Shawinigan	Joliette	Gaspiésie
III- SCIENCES ET TECHNIQUES HUMAINES										
43 Anthropologie (B.A.)	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
44 Assistance sociale	✓		*		*	✓	✓		*	*
45 Bibliothéconomie	*	*			*	✓	*			
46 Droit	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
47 Education familiale			*			✓	*		✓	✓
48 Géographie	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
49 Histoire	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
50 Information	*									
51 Philosophie	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
52 Psychologie	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	
53 Rééducation institutionnelle	✓									
54 Sciences politiques (B.A.)	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
55 Sciences sociales	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
56 Sociologie (B.A.)	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
57 Théologie	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
IV- SCIENCES ET TECHNIQUES ADMINISTRATIVES										
58 Administration	*		*		*	✓	✓		*	
59 Affaires et vente	*		*		*		*		*	
60 Comptabilité		*	*		*	✓	✓		*	
61 Informatique	✓	*	*		*				*	

CARTE DES ENSEIGNEMENTS

Orientations ou spécialités (par ordre alphabétique dans chaque secteur d'enseignement)

	Mtl- Centre-ville	Mtl-Rose-mont	Mtl-Bois-de-Boulogne	Mtl-St-Laurent	Mtl-Anglais	Sherbrooke	Trois-Rivières	Shawinigan	Joliette	Caspésie
62 Sciences de l'administration (B.Sc.)	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
63 Secrétariat	*	*	*	*	*	✓	✓		*	*
V- ARTS										
64 Beaux-Arts	✓					*	*	✓	✓	
65 Cinéma	*								✓	
66 Musique										
67 Musique		✓	✓							
68 Musique										
VI- LETTRES										
69 Humanités classiques	✓	✓	✓	✓			*	✓	✓	✓
70 Lettres mod. allemandes	*	*								
71 Lettres mod. anglaises	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	*
72 Lettres mod. espagnoles	*	✓								
73 Lettres mod. françaises	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
74 Lettres mod. italiennes	*	*								
75 Théâtre	*	✓		*	*				*	
-- Construction								✓	✓	✓
-- Sports & Loisirs	✓									
-- Technologie médicale						✓				

CARTE DES CLIENTELES

	INSCRIPTION 67 - 68						INSCRIPTIONS 68-69	
	dans les						(projection I)	
	Institutions qui se regroupent						en	
	12e	13e	14e	15e	16e	Total	Collège I	Collège I-II-III
Mtl-Centre-Ville	171+x					5850	-	6,000
Mtl-Rosemont	76+x	215	49	64		328	200-300	500-600
Mtl- Bois-de-Boulogne	222+x	203	126	147	-	476*	200-300	800-1000
Mtl-Saint-Laurent	350+x	992	438	333	-	1763	200-300	1650-1750
Mtl-Anglais	-	-	-	-	-	-	x	x
Merivale	600					1200	300	1,500
Les-Rivières	700	1000	389	486		1875	400	1,800
Laing		586	364	248	-	1198	300	1,250
St-Jacques	412	265	126	94		485	350	75
St-Jas	394	180	89	50	-	319	150	
TOTAL	2923+x					13384		

Inscriptions de l'Ecole d'infirmières et l'Ecole d'Administration
nulle non-inclues.

Note: Données approuvées par les commissions de l'éducation du Québec et les comités provinciaux de l'éducation.

qui ne tiennent pas compte des subventions privées exceptionnelles et des contributions des étudiants de

des subventions recommandées par les commissions provinciales de l'éducation.

	1968-69	Intensification des études	Coût suppl.	Intensification des études	Coût suppl.
Montréal Centre-Ville	1,500,000	principal à partir de 1970		principal à partir de 1970	
Montréal - Bois-de-Boulogne	400,000	principal à partir de 1970		complémentaire à acquérir	
Montréal - Saint-Laurent	375,000				
Montréal - Rosemont	250,000	principal à partir de 1970		Réorganisation de la bibliothèque - Développement des labos.	
Montréal - Anglais		principal à partir de 1970			
Shawinigan	200,000	principal à partir de 1970		complémentaire à construire	
Trois-Rivières	250,000			aménagement des bibliothèques	
Sherbrooke				aménagement des bibliothèques	

Joliette	\$ 750,000	160,000	-Edifice principal à acquérir -Développement des laboratoires
Gaspésie	\$ 400,000	100,000	-Edifice principal à acquérir -Résidences à construire
<u>Total:</u>	\$ 14,650,000	3,500,000	-Laboratoire et bibliothèque à développer

Le coût supplémentaire: différence entre le coût d'opérations et les subventions du bill 39 pour les institutions privées ($\$1000.00 - 550.00 = 450/\text{capita}$)

Le coût moyen/capita pour établir le coût total d'opération a été fixé à \$1,000.00

72. 25 fév 68
68



LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Note de service

Date/ Le 20 février 1968.

à/Monsieur Jean-Guy Cardinal, de/ Pierre Van Der Donckt,
Ministre de l'Éducation. Secrétaire de la Mission des Collèges.

Sujet: Annexe au 6e rapport de la Mission
des Collèges concernant la création
de Collèges d'enseignement général
et professionnel.

Depuis que la Mission des Collèges vous a remis son 6e rapport, le 20 décembre dernier, les Comités d'organisation de CEGEP ont poursuivi leurs travaux en vue de faire avancer les projets qu'ils ont soumis au ministère au cours de 1967.

Il nous apparaît donc utile de vous faire part de l'évolution de chacun des dossiers dont nous avons résumé le contenu dans notre rapport du 20 décembre.

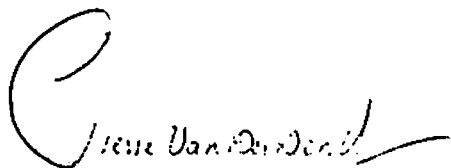
Ces dossiers sont groupés sous trois titres dans l'annexe ci-jointe:

- Titre I- Dossiers des CEGEP à créer dans l'immédiat;
- Titre II- Dossiers des cas "en évolution";
- Titre III- Nouveaux dossiers.

Sous le titre I, des précisions sont apportées aux projets des CEGEP suivants: Montréal Centre-Ville - CEGEP de langue anglaise, Trois-Rivières - Gaspésie.

Sous le titre II, nous attirons votre attention sur les projets de Saint-Hyacinthe et de Québec (Haute-ville).

Nous vous présentons enfin un nouveau projet, celui de Saint-Jean, que la Mission juge suffisamment mûr pour qu'il soit réalisé dans l'immédiat. Le dossier complet de ce CEGEP accompagne le présent rapport.

A handwritten signature in cursive script, reading "Pierre Van Der Donckt". The signature is written in dark ink and is positioned above the printed name.

Pierre Van Der Donckt

I- DOSSIERS DES CEGEP A CREER DANS L'IMMEDIAT

a) Montréal - Centre-Ville (français)

1- Organisation de l'enseignement

Depuis le dernier rapport de la Mission, le comité d'organisation du CEGEP a poursuivi ses travaux et s'est attaché à prévoir le mode d'intégration des enseignements.

Cette étude a donné lieu à un rapport daté du 16 février intitulé "Devis pédagogique: étude du fonctionnement pour septembre 1968".

2- Institutions intégrées

a) Le délai demandé par la Commission Rioux pour faire rapport nous oblige à conserver le "statu quo" pour l'Ecole des Beaux-Arts et l'Institut des Arts appliqués. Ces deux institutions ne seront donc pas intégrées pour septembre 1968.

b) L'Institut de Technologie de Montréal et le Mont St-Louis seront intégrés au CEGEP dès le départ.

Achat du Mont St-Louis à négocier

c) Le "statut particulier" du Collège Ste-Marie et la perspective d'organisation de la nouvelle université pour septembre 1969 nous amènent à recommander de conserver intacte

l'organisation pédagogique de cette institution.

Elle ne serait pas intégrée au CEGEP mais serait placée "en commandite" à la fois du CEGEP et de la Formation des maîtres.

Ceci dans la ligne du mémoire du 12 février de Pierre Martin.

Achat du Collège Ste-Marie à envisager.

2- Inscriptions prévues

De l'ordre de 5,500, des provenances suivantes:

a) ITM

Collège I	1320
Technique II	675
Technique III	627

b) MSL

Collège I	660
Collège II	150
Philo I	120
Philo II	90

c) CSM

Collège I	800
Collège II	600
(Collège III, 14e non comptés)	
Philo II	<u>480</u>
TOTAL	5522

b) CEGEP de langue anglaise

A. Position actuelle du comité mixte (réunion du 14 février 1963).

Toutes les universités, tant anglaises que françaises ont accepté, à l'unanimité, de signer une déclaration à l'effet qu'à partir de septembre 1969, aucun étudiant diplômé des écoles secondaires ne sera admis à poursuivre des études universitaires sans avoir suivi préalablement le curriculum du niveau collégial.

Cette acceptation est conditionnée, de la part des universités anglaises, par la création d'une ou de plusieurs corporations de CEGEP anglophones dans le plus bref délai possible.

B. Recommandations de la Mission

1- Cette ou ces corporations de CEGEP anglophones verraient à signer des ententes avec des institutions qui dispensent l'enseignement collégial mais cet enseignement devra tomber sous la juridiction et le contrôle des dites corporations. Il s'agirait alors de location de services.

2- Cette ou ces corporations devront considérer la situation ci-haut décrite comme essentiellement provisoire. Elles devront, le plus tôt possible, organiser elles-mêmes un enseignement qui leur soit propre dans des locaux qu'elles

auront acquis soit par achat soit par location et avec un corps professoral qui leur appartienne.

3- Cette ou ces corporations entreront en pourparlers avec des institutions existantes en vue de se faire céder leur fonction d'enseignement collégial comme cela s'est produit dans le secteur français.

Au nombre des institutions anglophones qui pourraient servir de point de départ à un CEGEP anglais, il convient de mentionner: Bishop College, Loyola, St-Lawrence, Marianopolis, McDonald.

4- En plus de ces CEGEP anglophones et plutôt que des CEGEP officiellement bilingues, la Mission recommande que les CEGEP francophones soient autorisés à dispenser des cours en anglais lorsque les effectifs le justifient. Cette situation pourrait être immédiatement réalisée dans le CEGEP Centre-Ville, dans ceux de Jonquière, de Sherbrooke et dans tous ceux qui ont à desservir une minorité anglaise importante.

5- Comme il est encore difficile de prévoir le nombre de CEGEP anglais qu'il sera nécessaire de créer d'ici quelques années et que leur localisation est également difficile à préciser, la Mission recommande que la première

corporation qui sera incessamment créée entrepreneurne immédiatement, par le truchement du Comité d'Organisation, des démarches auprès d'institutions existantes pour déterminer le lieu de son siège social et le milieu où elle exercera son activité dans la région métropolitaine.

Gaston Bibeau, président
Mission des Collèges

c) Montréal - Saint-Laurent

Voir le rapport du groupe "recherche et développement" - enseignement supérieur - tiré à part sur "l'utilisation des équipements existant à Montréal dans la perspective de l'organisation des CEGEP et d'une nouvelle université de langue française" - pages G2, G3, G4, G5.

d) Montréal - Rosemont

Aucun changement

e) Montréal - Bois-de-Boulogne

Aucun changement

f) Joliette

Aucun changement

g) Shawinigan

Aucun changement

h) Sherbrooke

i) Organisation de l'enseignement

A la suite d'une rencontre entre la Direction générale de la formation des maîtres et les responsables de l'Ecole Normale (d'Etat) de l'Estrie, il a été entendu que

l'enseignement de niveau supérieur de cette école (i.e. A3 et A4) se logera à l'Université de Sherbrooke l'an prochain, laissant l'édifice à l'entière disposition du CEGEP - Donc, comme campus, deux édifices, l'Institut de Technologie et l'Ecole Normale, sur terrains adjacents, où il ne se donnera que de l'enseignement collégial.

2- Institutions intégrées

Il s'agit des 8 institutions mentionnées dans le rapport du 20 décembre. Le Séminaire Saint-Charles maintient sa décision de demeurer en marge du projet.

3- Inscriptions prévues

Au cas où le CEGEP aurait à desservir la région de l'Amiante comme celle de l'Estrie, les inscriptions en Collège I - II - III atteindront 2000 étudiants.

i) La Gaspésie

Dans la perspective où le ministère s'en tient, pour septembre prochain, à la création de CEGEP urbains et régionaux (du type Sherbrooke par exemple), la création du CEGEP gaspésien peut être différée.

Par ailleurs, le directeur de l'organisation scolaire à l'enseignement collégial juge le Séminaire de Gaspé impropre à devenir le site du nouveau collège et en recom-

mande l'affectation au niveau secondaire.

j) Trois-Rivières

Suite à la note de monsieur Pierre Martin consécutive à la visite de la Mission à Trois-Rivières, les représentants de quatre institutions (Séminaire Saint-Joseph, Centre d'études universitaires Inc., Institut de Technologie, Ecole Normale Duplessis) ont rencontré des officiers du ministère pour tenter de clarifier les vocations de ces institutions et la répartition des équipements aux niveaux Secondaire, Collégial et Universitaire.

Il s'est dégagé les trois points suivants:

- 1- L'Institut de Technologie et l'Ecole Normale formeront le campus du CEGEP, le FM quittera progressivement l'Ecole Normale;
- 2- Le Séminaire Saint-Joseph désire maintenir son caractère privé et s'associer à la C.S.R. - en somme, se transformer en école secondaire polyvalente commanditée. Son niveau collégial s'intègre au CEGEP;
- 3- Le Séminaire St-Antoine pourrait devenir le site du Centre universitaire. Y serait logé dans l'immédiat le niveau FM de l'Ecole Normale Duplessis.

Le sous-ministre Maheu et trois autres personnes se rendront sur place pour explorer cette dernière possibilité.

II- DOSSIERS DES CAS "EN EVOLUTION"

a) Cas contestés

Dans les trois cas, les comités d'organisation attendent une réponse à leur demande. La Mission, qui s'en est tenue à une description sommaire de la situation dans son rapport du 20 décembre, présentera une étude détaillée de chaque cas sur demande du Ministre.

b) Autres cas

Rivière des Prairies

à réaliser pour septembre 1969.

Lévis- Lauzon

La Mission s'est rendue à Lauzon, le 13 février. Elle remettra un rapport distinct au Ministre à une date ultérieure. Toutefois, elle maintient l'opinion que ce projet peut difficilement se réaliser pour septembre prochain.

Québec (Haute-ville)

Malgré les nombreuses interventions de la Mission, le projet est lent à démarrer. Il serait cependant opportun de le mener à terme, compte tenu de fait que les CEGEP de Limoilou et de Saint-Foy risquent de ne pouvoir répondre à la demande sans atteindre une taille excessive. La Mission doit rencontrer le comité d'organisation d'ici

deux semaines.

Saint-Hyacinthe

La Mission se rend à Saint-Hyacinthe le 21 février.
L'échéance septembre '68 est à étudier.

Constitué dès maintenant, ce CEGEP desserverait
les régions de Sorel, Granby et Drummondville dès sep-
tembre prochain.

Il reste à connaître le mode d'organisation que
proposera le comité d'organisation pour le fonctionne-
ment du CEGEP.

La Mission fera rapport au Ministre dès son retour.

III- NOUVEAUX DOSSIERS

Saint-Jean

Le Comité de Saint-Jean, travaillant dans l'ombre depuis février 1967, a remis son dossier à la Mission le 14 février seulement.

Il s'agit d'un projet qui ne présente pas de très grandes difficultés de réalisation et qu'il est souhaitable, selon la Mission, de concrétiser dans l'immédiat de manière à ce que le CEGEP puisse entrer en fonction dès septembre prochain.

Le dossier complet du CEGEP est annexé au présent rapport.